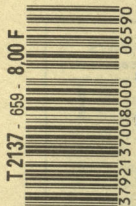


ÉRIC HÉBERT, ANARCHISTE ET INSOUMIS, ARRÊTÉ LE 9 AVRIL

ISSN 0026-9433



le monde
Libertaire

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N°659 JEUDI 16 AVRIL 1987 8,00 F

PRÉCARITÉ-PAUVRETÉ



- A tous je souhaite que
l'An Nouveau donne des
raisons d'espérer.

UN SEUL ESPOIR

LA RÉVOLTE

Fop. 2520

communiqués éditions

• **PARIS**
Le Comité de soutien aux réfractaires reprend ses permanences, tous les premiers samedis de chaque mois, de 14 h à 16 h, à la librairie du Monde libertaire. Contacts et infos au répondeur antimilitariste : (16.1) 43.03.62.03.

• **AMIENS**
Le groupe anarchiste d'Amiens tient, tous les jeudis, de 12 h 30 à 13 h 30, sa permanence et une table de presse au restaurant universitaire « Le Bailly ».

• **LILLE**
Un deuxième groupe F.A. s'est constitué à Lille, il se nomme : « Humeurs noires ». Il axera ses efforts et ses luttes dans les domaines suivants : antiracisme, antimilitarisme, mouvement étudiant, vente du « Monde libertaire », mouvement social, chômeurs, etc.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le groupe à l'adresse suivante : groupe F.A. « Humeurs noires », c/o Bernard Lebœuf, B.P. 79, 59370 Mons-en-Barœuil ; ou lors des permanences : le mardi de 19 h à 20 h, à la Maison de la nature et de l'environnement, 23, rue Gosselet, 59000 Lille (M^o République).

• **RAMBOUILLET**
Le groupe Georges-Brassens de Rambouillet assure une émission sur R.V.E. (91.5 MHz) de 19 h à 20 h. Il est possible de prendre contact avec le groupe sur le marché de Rambouillet, face au passage fleuri, le samedi matin de 10 h 30 à 11 h 30.

• **GARD**
Le groupe libertaire du Gard convie tous ses militants et sympathisants à assister à la manifestation antinucléaire organisée le mercredi 29 avril, à 18 h, place de l'Horloge à Nîmes. Ceci afin de commémorer comme il se doit le triste anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Déguisements et masques seront les bienvenus.

Le soir, à 20 h 30, au centre André-Malraux de Nîmes, rencontre-débat avec le C.R.I.I.-R.A.D. Vieux nombreux !

• **AFFICHE**
Affiche « Appel à témoins » éditée par le groupe du XV^e. Dimensions : 318 x 450. Prix de vente : 0,60 F l'unité au-dessus de 50 exemplaires.



• **« LA CANNIBALE »**

Le « Magazine libertaire » laisse place à « La Cannibale » (100 pp., 160 x 240, dos carré, pelliculée). Cette nouvelle formule, toujours éditée par des militants de la F.A., sera plus apte dans sa forme à réaliser le projet initié il y a trois ans. Un lieu d'expression, de rencontre et d'influence s'ouvre donc pour les voix, plumes et crayons critiques et libertaires. Nous espérons en faire un événement si possible au niveau national.

Les contributions réunies pour le premier numéro prouvent que les moyens de nos ambitions existent. Autour du fil conducteur « le Noir », au sommaire : Pierre Bobillot (Sorbonne-Etienne), Michel Ragon (écrivain, critique d'art), Robert Dalian (écrivain, libre penseur), Léo Ferré, Patrick Font et Philippe Val, Pierre Besnard (Sorbonne), Marc Villard (écrivain), Léon Campion, Jacques Vallet (écrivain, « Le Fou parle »), Sébastien Basson, Philippe Pelletier et de nombreux autres encore traiteront des rapports entre religion, travail, sexualité, magie et le noir. Nous vous demandons donc de vous abonner (180 F pour 4 numéros, un an environ) ou de vous procurer la première édition de « La Cannibale » dont le prix public est de 50 F. Avec tout abonnement, nous adressons un tirage spécial du poème de Rimbaud « Le Mal ».

• **ALLIER**

« La torche bimestriel » n°6, journal d'information et d'expression libertaire de l'Allier, vient de paraître. Son prix est de 7 F. Au sommaire : des informations sur le département (militarisation, expulsions, etc.



• **BREST**



Le groupe les Temps nouveaux de la F.A. organise un concert gratuit de rock, reggae, bossa, salsa... Avec les groupes Ze Derns, Liquid, Rêves de gosses, les Insurgés et Epygon's Music, le samedi 25 avril (de 16 h à 23 h), salle Cerdan. Cette journée intitulée « Gare au gorille » a pour but de faire la fête, de danser, rire, mais aussi de sensibiliser et dénoncer toutes les mesures sécuritaires mises en place par les dangereux individus du gouvernement Chirac.

• **AUTOCOLLANT**

Le groupe Paris-XVII^e vient d'éditer un autocollant reproduisant l'affiche Pasqua-Pandraud. En vente au prix de 1 F l'unité et 0,40 F à partir de 10 exemplaires.



• **MATÉRIEL**

Le groupe Région-toulonnaise diffuse le matériel suivant : brochures (étoile noire, étoile rouge, deux mains brisant un fusil), 8,50 F à partir de dix, port compris ; cassette (chansons anarchistes internationales, durée 1 h), 55 F, port compris. Chèque à l'ordre de Nappi Bruno, à adresser au C.E.C.L., Immeuble Lamer, rue Montébello, 83000 Toulon.

éditions

• **BOURGOIN-JALLIEU**
« Contre vents et marées » vient de sortir. Il en vente au prix de 2 F l'unité ou 50 F l'abonnement.



débats

• **TOULON**

Le groupe Région-toulonnaise et le Centre d'étude et de culture libertaire organisent une « Semaine du cinéma libertaire », du mercredi 29 avril au mercredi 6 mai, au cinéma « Utopia », à Toulon. Les films proposés sont : « Les temps modernes », « Die Arben », « Les longues vacances de 36 », « Viva Zapata », « L'Orchestre noir ». Vendredi 1^{er} mai, 20 h 30, une projection-débat aura lieu sur le thème « L'anarcho-syndicalisme d'hier et d'aujourd'hui », avec la participation de membres de la C.N.T. et du mouvement libertaire espagnol. Buvette, table de presse et exposition d'affiches. Pour tout contact : (16) 94.62.39.13.

liste des groupes f.a.

PROVINCE

• GROUPE

Aisne : Aniz-le-Château — Allier : Moulins — Ardèche : Aubenas — Bouches-du-Rhône : Marseille — Charente-Maritime : Marennes/Rochefort — Côte-d'Or : Dijon — Doubs : Besançon — Eure-et-Loire : Chartres — Finistère : Brest — Gard : Groupe du Gard — Haute-Garonne : Toulouse — Gironde : Bordeaux (trois groupes) — Ile-et-Vilaine : Rennes — Indre-et-Loire : Tours — Isère : Bourgoin — Loire : Saint-Etienne — Loiret : Montargis — Lot-et-Garonne : Agen — Maine-et-Loire : Angers, Saumur — Manche : Cherbourg — Moselle : Metz — Nord : Lille (deux groupes), Dunkerque — Oise : Beauvais — Orne : Flers/La Ferté-Macé — Pas-de-Calais : Boulogne, Lens — Pyrénées-Orientales : Perpignan — Seine-Maritime : Dieppe, Le Havre, Rouen — Somme : Amiens — Tarn-et-Garonne : Montauban — Var : Groupe Région-toulonnaise — Vendée : Groupe libertaire de Vendée, La Roche-sur-Yon — Vienne : Poitiers — Yonne : Auxerre.

• LIAISONS

Alpes-Maritimes : Nice, Grasse — Ardèche : Tournon — Ardenes : Charleville-Mézières — Aveyron : Sainte-Affrique, Millau — Bouches-du-Rhône : Aix-en-Provence, Arles — Charente : Angoulême — Charente-Maritime : Saintes — Cher : Vierzon — Corse : Ajaccio, Bastia, Porto Vecchio — Côtes-du-Nord : Saint-Brieuc — Doubs : Pontarlier — Gironde : Saint-Médard-en-Jalles — Hérault : Béziers — Ile-et-Vilaine : Lorient — Isère : Grenoble — Jura : Roche-lez-Beaupré — Loir-et-Cher : Blois — Mayenne : Laval — Morbihan : liaison du Morbihan — Nord : Douai — Oise : Noyon — Bas-Rhin : liaison du Bas-Rhin — Haute-Saône : liaison de la Haute-Saône — Savoie : Chambéry — Tarn : Albi — Var : Hyères, La Seyne-sur-Mer, Carcès, Draguignan — Vosges : liaison des Vosges.

RÉGION PARISIENNE

• GROUPE

Paris : quinze groupes répartis dans les arrondissements suivants : 1^{er}, 5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e. Banlieue : Seine-et-Marne : Coulommiers, Chelles/Gagny/Neuilly-sur-Marne, Melun — Yvelines : Conflans-Sainte-Honorine, Versailles, Rambouillet — Essonne : Vallée de Chevreuse — Hauts-de-Seine : La Défense/Courbevoie/Nanterre/Puteaux, Villeneuve-la-Garenne/Saint-Ouen, Fresnes/Antony, Montrouge — Seine-Saint-Denis : Bobigny/Pantin/Aubervilliers, Sevran/Bondy — Val-de-Marne : Créteil — Val-d'Oise : Argenteuil/Colombes, Sarcelles.

LIAISONS PROFESSIONNELLES

O.R.T.F., R.A.T.P., S.N.C.F., Route, Travailleurs de l'éducation, Banques.

LISEZ LE « MONDE LIBERTAIRE »
ABONNEZ-VOUS, SOUTENEZ-LE !

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11^e
Directeur de publication : Maurice Joyeux
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19^e
Dépôt légal 44 149 — 1^{er} trimestre 1977
Routage 205 — Publi Routage
Diffusion SAEM Transport Presse

ON SOUSCRIT, ON S'ABONNE
AU « MONDE LIBERTAIRE HEBDO »

Permanence du secrétariat aux relations intéressés :
le samedi, de 14 h 30 à 18 h,
145, rue Amelot, 75011 Paris (M^o République)
Tél. : (16.1) 48.05.34.08.

sommaire

PAGE 2 : Informations des groupes de la F.A. — PAGE 3, Social : Politique de l'emploi, le temps des irresponsables, Editorial, Arrestation d'Eric Hébert — PAGE 4, Social : Brest et la privatisation, Expulsions d'Italiens, En Bref — PAGE 5, Société : Rencontre des hospitaliers à Villejuif, Syndicalisme aujourd'hui, M. Bouygues fait ses courses, Hospitalité française dans le XX^e — PAGE 6, Antimilitarisme : Nouvelles du front, Procès de Gil Delisse, Manif antimilitariste à Paris, Loi de programmation militaire — PAGE 7, Antimilitarisme : Conscript et réfractaires — PAGE 8, Dans le monde : Fin du voyage du Pape et désillusions, Afrique du Sud — PAGE 9, Dans le monde : Le fantôme de Staline hante l'Albanie — PAGE 10, Expressions : Rencontre-débat à propos de l'« art d'occuper la rue », De la révolution de l'art à l'art de la révolution — PAGE 11, Expression : Programmes de Radio-Libertaire, Notes de lecture, Dessin de la semaine, Télévision — PAGE 12, Arguments : La modernité de la charte d'Amiens.

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE
Rédaction-Administration
145, rue Amelot, 75011 Paris, tél. : (16) 1.48.05.34.08.

TARIF	France	Sous pli fermé	Etranger
3 mois, 13 n°	85 F	155 F	120 F
6 mois, 25 n°	155 F	290 F	230 F
1 an, 50 n°	300 F	570 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT
à retourner au 145, rue Amelot, 75011 Paris (France).

Nom..... Prénom.....
N°..... Rue.....
Code postal..... Ville.....
A partir du n°.....(inclus) Pays.....

Abonnement Réabonnement Abonnement de soutien
Chèque postal Chèque bancaire Mandat-lettre

Règlement à joindre au bulletin
Pour tout changement d'adresse,
joindre la dernière bande et 4 F en timbres poste

POLITIQUE DE L'EMPLOI

Le temps des irresponsables

Il se développe actuellement, un peu partout, un consensus particulièrement inquiétant autour de l'idée d'un « seuil incompressible de 2,5 millions de chômeurs en France » et de la « fin quasi obligatoire du plein emploi productif », pour reprendre les expressions de Philippe Séguin. La prestation récente de François Mitterrand à « Sept sur sept » en témoigne.

Cette fatalisation du chômage n'est pas innocente. Elle vise à légitimer des politiques économiques qui, depuis 1983, renouant avec l'austérité barriste, ont accepté de laisser aller à la dérive la situation du marché du travail. L'objectif devenait la reconstitution du profit des entreprises, quelle qu'en soit le coût. Quels sont les enjeux d'un chômage massif ? La fragmentation du monde salarié par sa précarisation, l'étouffement des contestations syndicales, l'élaboration de ce fameux consensus de crise qui restaure l'ordre libéral dans l'entreprise, tout en l'imposant ailleurs par la matraque ou la censure.

Quoi de plus naturel, dès lors, qu'aucune politique réelle de l'emploi ne soit développée ! Les principes même du libéralisme l'excluent.

L'éché

La situation sur le marché du travail continue donc à s'aggraver de manière extrêmement préoccupante. En février, la France comptait 2 654 500 demandeurs d'emploi. Soit 42 000 de plus qu'en janvier, et 208 700 de plus en un an. Une augmentation sur un mois de 1,6%, et sur un an de 8,5%. Un record ! Finalement, en février, 11% de la population active se trouvait sans emploi et 1,2 million de chômeurs étaient privés d'indemnités.

Si l'on s'attarde un peu sur la nature des demandes d'emploi enregistrées en février par l'A.N.P.E., on constate premièrement que les licenciements économiques sont la cause de 52 222 inscriptions, soit une hausse de 21,5% en un an. La suppression de l'autorisation administrative de licenciement aura au moins eu cet effet-là, à défaut de relancer l'embauche comme le promettait Yvon Gattaz au début de 1986. D'autre part, et cela confirme la précarisation de l'emploi, près de 102 000 demandeurs d'emploi ont rejoint l'A.N.P.E. pour cause de fin de contrat à durée déterminée ; soit une hausse de 14,4% sur un an.

On le voit, désormais, les chefs d'entreprise liquident les emplois fixes et font appel à une main d'œuvre temporaire (nettement moins revendicative) quand ils en ont besoin. En ce qui concerne, par

ailleurs, la répartition par sexe des demandeurs d'emploi, on s'aperçoit que le chômage des hommes de moins de 25 ans continue de diminuer (-1,1% par rapport à janvier). Mais celui des femmes jeunes enregistre une nouvelle progression. Ce qui ne cesse de demeurer inquiétant au moment où un sondage de la S.O.F.R.E.S., réalisé par la fondation « Jeunesse et Entreprises » que

ter son action vers les chômeurs de longue durée. C'est ainsi que le Conseil des ministres du 18 mars a envisagé deux mesures nouvelles. La suppression du délai de carence tout d'abord, cette période durant laquelle un chômeur exclu du régime de l'assurance chômage n'est pas encore pris en charge par l'Etat et qui pouvait atteindre 2 à 4 mois. Pourquoi avoir attendu

tution est paru le 5 avril au *Journal officiel*. Ils constituent en fait une extension des T.U.C. aux chômeurs de plus de 25 ans.

L'inconséquence

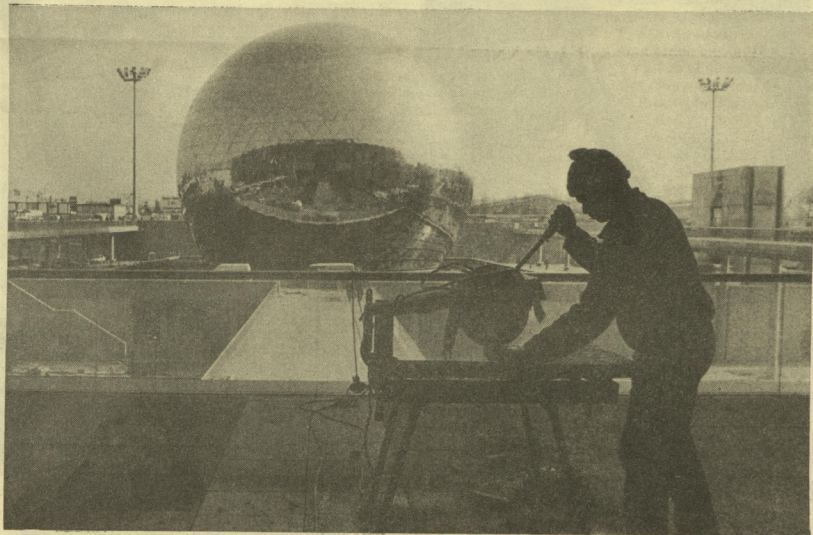
Tout comme les T.U.C. (20 heures par semaine), les P.I.L. ne sont pas de vrais emplois, au mieux des emplois à temps partiels (80 à 120

En réalité, jamais depuis 1929 la situation sur le marché du travail n'avait été aussi catastrophique. Et jamais la résistance syndicale n'a semblé sur ce terrain plus amoindrie. Les dernières négociations à l'U.N.E.D.I.C. en témoignent. Comme lors des réformes de 1982 et 1984, les syndicats se sont couchés devant le C.N.P.F. Celui-ci voulait restreindre, pour des raisons financières, le nombre de P.I.L. dépendant du financement de l'U.N.E.D.I.C. à 20 000 demandeurs d'emploi. Il a obtenu gain de cause. D'ore et déjà, l'U.N.E.D.I.C. a déchargé les P.I.L. de M. Séguin.

Le coût des P.I.L. pour l'assurance chômage était estimé à 200 millions de francs. Le 6 avril, Edouard Balladur annonçait la diminution de 3% (il passe de 45 à 42%) de l'impôt sur les sociétés, quelle que soit l'affectation de leurs bénéfices. Le ministre du Budget a chiffré à 6 milliards de francs le coût de cette mesure : 6 milliards de francs en moins dans les caisses publiques. En réalité ce n'est pas l'argent qui manquerait, sans cette politique de cadeaux aux privilégiés, pour indemniser déceimement les demandeurs d'emploi et empêcher sérieusement la dégradation du marché du travail. C'est la volonté politique qui fait défaut, comme elle manqua aux socialistes lors des réformes de l'U.N.E.D.I.C. en 1982 et 1984.

Cette carence est synonyme de misère pour une partie croissante du salariat. La pauvreté atteint 2,5 millions de personnes selon le rapport du Conseil économique et social du 10 février. Et ce n'est pas parce que l'hiver s'achève et que les Restaurants du cœur ont fermé boutique qu'il faudrait l'oublier. Espérons alors, car c'est l'unique solution, que le printemps 1987 prenne les couleurs de décembre 1986.

Willy PELLETIER
(Gr. Brouchoux)



préside Yvon Gattaz, révélait le 26 mars qu'entre 12 et 15% des jeunes chômeurs de 16 à 24 ans (près de 100 000) sont menacés de marginalisation et que 9% songent au suicide.

L'inconsistance

L'augmentation du chômage en février montre à l'évidence que le 1^{er} plan en faveur de l'emploi des jeunes s'essouffle. Pendant un an, la politique gouvernementale en faveur de l'emploi consista pourtant en cette formule, aussi simple qu'en définitive inefficace : « attaquons-nous au chômage des jeunes via l'allègement des charges sociales pour les entreprises qui les embauchent ». La recette a fait long feu. De plus, ce type de mesures a favorisé le chômage de longue durée chez les 25-49 ans. C'est le phénomène bien connu de l'I.N.S.E.E. de la « file d'attente » : en privilégiant une catégorie de chômeurs, on désavantage relativement les autres.

Tout ceci ne fait pas une véritable politique de l'emploi. Aujourd'hui, l'échéance de 1988 approchant, le gouvernement se pique de réorien-

aujourd'hui pour mettre un terme à ce scandale ? Et quoi qu'il en soit, tout ceci reste du colmatage.

Par ailleurs, les chômeurs inscrits depuis plus d'un an à l'A.N.P.E. pourront bénéficier pendant deux ans de 600 heures de formation, en partie déléguée en entreprise, et seront payés au S.M.I.C. On ne voit pas bien en quoi la mesure mériterait la publicité tapageuse qui annonça son élaboration. Payer des salariés moins de 4 000 F par mois, est-ce là une « révolution sociale » pour reprendre certains termes (cocasses) de Jacques Chirac ? Tout ceci demeure des solutions extrêmement partielles au problème de l'emploi. Les bruyant « effets d'annonces » auxquels se livre le gouvernement à leur sujet sentent par trop la charité cynique de ces bourgeois du XIX^e siècle qui d'une main finançaient des dispensaires pour tuberculeux, tout en organisant de l'autre la misère ouvrière et le travail des enfants dans la mine. Le libéralisme a des méthodes apparemment intemporelles.

A cette nouvelle panoplie de mesures gouvernementales, s'ajoutent les P.I.L. (programmes d'insertion locaux), dont le décret d'insti-

heures par mois). Tout comme les T.U.C. enfin, il s'agit là d'emplois sous-payés : 1 700 F par mois pour les T.U.C., 2 700 F pour les P.I.L. Ce qui est en jeu dans cette affaire, ce n'est rien d'autre que l'institutionnalisation de la précarité et de la flexibilité de l'emploi. Il s'agit aussi d'une extension de la remise en cause, désormais bien avancée dans les faits, de l'idée même de salaire minimum.

Editorial

Deux choses l'une, l'autre c'est la liberté ! Ce pastiche de Jacques Prévert, dont nous profitons pour évoquer le dixième anniversaire de la disparition (non, nous ne dirons rien dans dix ans pour Doumeng), doit demeurer l'un de nos principaux leitmotiv à l'adresse de tous les libéraux qui n'en peuvent plus de nous imposer leur choix. Pire encore, leur stratégie veut s'inscrire et laisser sa trace — marquer son territoire, pourrait-on dire — dans les années à venir.

La récente loi de programmation militaire — qui permet d'ailleurs au P.C.F. de sacrifier au vieux rite stalinien de la forteresse assiégée, celui-ci n'ayant pas voté la loi — est proprement ahurissante. Quatre cent soixante-quatorze milliards de francs pour cinq ans. Quatre cent soixante-quatorze milliards de francs pour cinq ans. L'adjudant Kronenbourg va-t-il inventer l'arme du XXI^e siècle ? Avec 260 millions par jour, il pourra toujours essayer et nourrir les insoumis emprisonnés avec le rabiote. Une suggestion en passant, on pourrait peut-être combler le déficit de la Sécurité sociale ou construire des hôpitaux ou aider le tiers monde à s'en sortir. Idées vieilles comme le monde, assurément, mais l'armée est vieille comme le monde aussi et il est toujours bon de frapper aux bons endroits, et de frapper fort.

Plus près de nous, la justice libérale pure-laine va enfin pouvoir enfoncer Roger Knobelspiess. Nous nous étions, en 1986, largement fait l'écho de la remise en cause de la justice telle que la concevait Roger. Sa haine pour la justice revancharde l'a conduit vers des cavales sans fin, pour finalement et fatalement tomber. Qu'il sache bien que nous ne renoncerons jamais à le soutenir. C'est en l'espèce l'acharnement qui est coupable, l'acharnement à étouffer une voix qui dérange, ce même acharnement qui a enfermé Serge Livrozet : l'acharnement libéral. Ce que veut la justice n'est après tout pas tant de savoir qui est bon et qui est mauvais, mais avant tout l'éradication de la lucidité. Ces libéraux ont les délinquants qu'ils méritent et tous les Roger Knobelspiess du monde ne se traitent jamais. C'est un combat pour la dignité, mais aussi un combat pour la survie. Le refus farouche des inégalités n'est pas une maladie honteuse.

ANTIMILITARISME

Eric Hébert arrêté

ERIC HÉBERT, insoumis total depuis le 5 février 1986, a été arrêté par la gendarmerie sur son lieu de travail. Transféré le lendemain matin à la caserne Kléber, à Lille, il a été ensuite incarcéré à la prison de Loos-lès-Lille. Militant anarchiste (groupe F.A. de Rouen) et pacifiste (U.P.F.), Eric Hébert est bien connu des lecteurs de *Monde libertaire*. Dans ce même M.L., page 7, vous pourrez lire un texte sur la conscription qu'il avait écrit il y a peu.

Militant anarchiste, notre camarade l'est aussi bien par l'écrit que par l'action (activité au sein de la

C.S.R., soutien actif lors de procès, collages et actions diverses). Sa décision d'être insoumis total (cf. M.L. n°605, du 06.02.86), il l'avait mûri depuis longtemps et il est prêt à en assumer toutes les conséquences.

Il sait qu'il doit s'attendre à un an de prison ferme, mais fera tout pour arracher une peine minimale (pour lui et pour les autres compagnons qui le suivront). Nous pouvons beaucoup l'aider dans son combat et tout d'abord faire savoir à l'autorité militaire qu'Eric n'est pas seul, isolé, et que sa lutte est aussi la nôtre. Alors, pour l'instant,

il faut lui écrire et protester auprès des ministères concernés (1).

Nous vous, tiendrons, bien entendu, informés dans ces colonnes des actions qui seront menées en sa faveur, mais vous pouvez également vous renseigner auprès du répertoire antimilitariste au (16.1) 43.03.62.03.

Pascal BEDOS

(1) Ministère de la Défense, 14, rue Saint-Dominique, 75007 Paris (tél. des affaires juridiques : [16.1] 45.55.95.20) ; ministère de la Justice, 13, place Vendôme, 75001 Paris (tél. du cabinet du ministre : [16.1] 42.61.55.85).

BREST

Mémoires de privatisation

La privatisation, de Paribas à T.F.I., a la cote. Et l'Etat donnant l'exemple, plus d'un élu local se laisse volontiers séduire. Si l'exemple le plus frappant est celui de la ville de Nîmes où les compagnies privées se font de plus en plus pressantes pour racheter les services considérés comme juteux ; en quelques années, cette politique à courte vue et subtilement démagogique est en train de bouleverser l'image du « service public ».

Le choix est clair, puisque la baisse des impôts fait partie du credo libéral. Entre un service de mauvaise qualité — qui pèserait moins lourd sur les finances locales — et une politique efficace — mais qui demande une organisation au plus près des usagers —, bien des élus de droite ou de gauche ont tranché. Ils vendent les me-

On brade à la C.U.B.

Coup de tonnerre dans les services de la Communauté urbaine de Brest (C.U.B.). Le 9 février, le président, Georges Lombard, convoque les syndicats pour les avertir qu'à partir du 1^{er} avril, les services de l'eau et de l'assainissement seront vendus à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone. Et que les 145 agents de ces services devront demander leur détachement ou être licenciés.

Quant au service de collecte des ordures ménagères, il semble que son passage au privé sera effectif dès que le dossier d'appel d'offre sera bouclé.

Le président de la C.U.B. a dès le départ fait comprendre aux syndicats qu'il pensait le personnel « plus intelligent » que les syndicats « irresponsables », et que chaque employé allait répondre spontanément en faveur du privé. En fait, c'est la base elle-même qui a réagi. Non seulement les agents concernés, mais également l'ensemble des services, tant administratifs que techniques.

en bref...en bref...

• La Libre Pensée organise le lundi 20 avril 1987 une conférence-débat : à 20 h, le journal du mois et l'analyse de l'actualité ; à 21 h, les artisans de l'avenir : du revenu social à l'économie distributive. Salle de la Libre Pensée, 12, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris. Participation au frais : 10 F.



• Eric Hébert, insoumis à l'armée, a été arrêté et incarcéré à la caserne de Lille. Pour tout soutien, vous pouvez contacter le comité de soutien à E. Hébert, B.P. 58, 76160 Darnetal.



Cette attitude du personnel a permis de retrouver un fonctionnement presque oublié depuis des années : l'intersyndicale (C.F.D.T., C.G.T., F.O., C.F.T.C.). Cette cohérence dans l'action s'est ressentie tout au long du conflit. Et de l'action, il y en a eu : construction d'un château d'eau devant la mairie, près de l'étrave des A.R.N.O. (1) ; reconstruction d'un deuxième château d'eau après la démolition du premier ; défilé de plus de 120 véhicules et camions du service ; manifestation-carnaval sous une pluie torrentielle ; construction de murs pour bloquer les portes et occupations des locaux, etc.

Le tout, dans une ambiance de fête et de solidarité, malgré les menaces perpétuelles de sanctions diverses et la tension mise par les éventuels licenciements.

On peut noter que, malgré l'activité débordante des employés municipaux pour populariser leur lutte et dénoncer le chantage des élus, seul un jour et demi de grève a été déclenché. La situation sociale et économique semble bouleverser le schéma classique. La grève-attente cédant la place à des actions plus dures, mais qui n'épuisent pas les finances familiales déjà fortement touchées.

Comme dans chaque mouvement d'ampleur, c'est toute une mentalité qui évolue. Si le conflit a été mis en musique (sur l'air de la Carmagnole ou des Grands sentiments), c'est toute la passivité et la résignation qui ont été balayées en quelques heures. Après les étudiants, les cheminots et la réparation navale, voir les fonctionnaires se battre avec autant d'assiduité et de détermination contre le recul social peut faire penser que quelque chose est en train de changer.

Où va le service public ?

Cette brusque décision de « liquider » le Service des eaux et de l'assainissement laisse perplexe. S'agit-il d'un choix idéologique comme à Nîmes ou de la volonté d'un politicien de dégager des sommes pour réaliser de grands travaux

de prestige (1,3 milliard pour la seule rénovation du bâtiment de la C.U.B.) ?

L'attitude des élus est inquiétante : c'est de toute façon le consommateur qui fera les frais de l'opération. Un affermage sur 25 ans, tel qu'il a été signé, laisse en effet largement le temps pour récupérer (au centuple ?) les sommes perdues par l'entreprise privée au cours des premières années. Et si pour le démarrage, les hausses semblent prudentes, gageons que le retour de bâton n'en sera que plus violent !

Confier au privé la gestion d'un service public est une aberration de plus du système « libéral ». Les buts sont en effet incompatibles : d'un côté, être au service de la population ; de l'autre, gagner de l'argent en « pressant le citron » le plus subtilement possible.

Par ailleurs, le fait de vendre au privé un service parfaitement au point techniquement et financièrement (de l'avis même des élus) ne peut que donner des inquiétudes sur l'avenir des services communaux. « Soyez compétitifs pour ne pas être privatisés », disait-on, il y a peu, aux fonctionnaires. La suite des événements a largement prouvé que l'intérêt des consommateurs pèse très faiblement en face des manœuvres politico-financières dont l'origine et les finalités restent extrêmement obscures... pour la collectivité.

La démocratie locale

Prévenus par la presse ou par les délégués syndicaux, les élus communaux (80 au total) se sentaient un peu morveux. Ils n'en ont pas moins voté à 11 h un dossier technique de 100 pages distribué... à 9 h. Totalemment dépassés et incompétents face à l'importance des enjeux, incroyablement naïfs et prêts à avaler n'importe quelle coulèbre, terrorisés par la moindre colère du président de la C.U.B., les élus de la population ont donné une image de la démocratie locale particulièrement lamentable. Disons particulièrement réaliste ! Sans par-

ler de ceux qui ne ratent pas une occasion pour traiter les fonctionnaires de fainéants, mais lisent leur journal pendant les séances du conseil...

« Tant que je serai à la tête de cette maison, il n'y aura pas de privatisation », avait déclaré Georges Lombard en prenant ses fonctions à

Echec sur toute la ligne ?

la C.U.B. en 1983. « La privatisation, c'est la tarte à la crème », disait l'ingénieur en chef du service des Eaux, moins de 15 jours avant que ne soit rendue publique la décision de privatisation. Ainsi, pour les employés municipaux, de Brest comme d'ailleurs (2), un des enseignements de ce conflit aura été qu'il ne faut jamais croire ce que peuvent raconter les responsables et élus divers. Triste à dire, mais quelles que soient les garanties données par les politiciens, tous les employés communaux doivent s'attendre à mener un conflit de ce type.

Contraints et forcés, menacés d'être licenciés s'ils ne passaient pas au privé, les agents du service ont fini par céder. Soumis à des pressions, au chantage au chômage, ils ont pourtant tous eu conscience de s'être battus pour défendre leur dignité. De plus, (est-ce devant la mobilisation ?) le président de la C.U.B. a brusquement retiré son projet de privatisation du service de collecte des ordures ménagères pour le remplacer par des « économies ». Crainte de faire d'autres vagues, sans doute.

Le malaise profond créé par l'attitude de Georges Lombard, ses mensonges, son mépris et ses discours creux ont permis tant à la population qu'au personnel communal de mieux comprendre les mécanismes de la « démocratie » locale. Histoire de rapprocher les anarchistes de ceux qui ne l'étaient pas... pas encore !

J.-P. LE DU

(1) Voir M.L. du 12 février 1987.
(2) Voir le conflit à la ville de Nîmes sur le risque aux 39 heures. Cette question retour d'agiter, tout comme la privatisation, non nombre de communes d'ici 1989 !

EXPULSIONS

Après les Basques... les Italiens

ARRESTATIONS, expulsions et coups de semonce en rafale, depuis quelques semaines, parmi les réfugiés italiens de France : la procédure d'urgence absolue et la collaboration entre polices française et italienne vont bon train, quitte à faire quelques entorses à la législation française.

Le 23 mars dernier, sept Italiens vivant en région parisienne sont arrêtés. Deux d'entre eux, Paolo Néri et Luisa Aluisini, sont soupçonnés « d'activités terroristes ». Le 25 mars, vers 14 heures, ils comparaissent au tribunal de Versailles... sans leurs avocats, qui semblent avoir été volontairement éconduits. Lorsqu'ils arrivent sur le lieu du jugement, ils s'entendent dire que « tout est terminé », et que Paolo Néri et Luisa Aluisini seront expulsés... en Italie, où ils sont recherchés pour « incitation à la guerre civile ». De fait, ils seront cueillis à leur descente de l'avion et incarcérés dans une prison spéciale, près de Florence.

Les quatre autres Italiens (et un nouveau) Carrera, Ferraglio, Pelli, Tobia et Mazzochi, ont été convoqués au S.R.P.J. de Versailles pour « régulariser leur situation administrative ». Arrivés sur place, ils découvrent que ce sont cinq arrêtés d'expulsion qui les attendent ! Maintenus en rétention au dépôt, les cinq réfugiés demandent à faire appel. L'administration refuse, en toute illégalité. De même, l'avocate, M^{me} Irène Terrel se voit interdite de visite à ses clients durant toute la matinée du 26.

L'audience, précipitée, se tient le vendredi 27 mars. Durant toute l'après-midi, de mystérieux personnages parcourent la salle, s'impatiant car « l'avion est déjà prêt » ! Le recours en appel est finalement accepté et les cinq Italiens sont placés sous contrôle judiciaire hebdomadaire. Quant aux avocats, ils ont porté plainte pour attentats à la liberté et abus de pouvoir.

Signalons enfin que mercredi 8 avril, deux autres Italiens (Orestine Demenchilli et Salvatore Ciricione) ont reçu un avis favorable (!) d'extradition vers l'Italie, contre lequel ils ont immédiatement fait appel. Autant d'affaires à suivre, et nous traiterons plus longuement ces menaces d'expulsion dans le prochain numéro du Monde libertaire.

Pascale CHOISY

URBANISME Hospitalité française dans le XX^e

L'HOSPITALITÉ française a encore frappé : soucieuse de la sécurité des locataires — immigrés — d'un immeuble vétuste, la municipalité du XX^e arrondissement de Paris a volé au secours des déshérités... en leur confisquant leurs biens personnels et en les laissant quasiment à la rue.

Vendredi 27 mars, 13 heures, le vent souffle fort, si fort qu'une partie de la façade de l'immeuble du 62 rue Julien-Lacroix s'effondre. Un flic, de faction dans les environs, décide d'appeler les pompiers. Un véritable raid se déroule alors : tous les habitants de l'immeuble (principalement des femmes et des enfants, les hommes étant à leur travail) sont évacués. Ils ne seront autorisés à emporter que leurs papiers d'identité et des bagages personnels en quantité infime. L'accès à l'immeuble est interdit, l'eau et l'électricité coupées, et, pour plus de sécurité, les pompiers cassent le palier d'accès du 2^e étage. On est jamais trop prudent !

Les locataires sont répartis, l'après-midi même, dans des hôtels pour les familles et dans des foyers d'hébergement pour les célibataires. Mais l'« aide » prend des aspects critiques : dans les hôtels (à 120 F la nuit), toute cuisine est interdite. Il est même impossible aux mères de faire chauffer les biberons des bébés ! Quant aux célibataires, disséminés dans plusieurs foyers, ils sont casés dans des chambres à trois lits pour lesquels ils ont payé une avance de 780 F. Prendrait-on les immigrés — Maliens, pour la plupart — pour des Crésus ?

Le lundi 30 avril, la mairie du XX^e convoque les locataires pour leur annoncer que les habitants du rez-de-chaussée, du 1^{er} et du 2^e étage pourront réintégrer leur logement. Les autres resteront dans leur hébergement temporaire... jusqu'à nouvel ordre. Les frais d'hôtel seront remboursés au cours de la première semaine... mais les fonctionnaires ne précisent pas ce qu'il adviendra des familles au bout d'une semaine, si les travaux ne sont pas terminés.

En revanche, le service d'aide juridique explique aux locataires qu'il vaut mieux continuer à payer leurs loyers, même s'ils n'occupent pas leur appartement, pour ne pas risquer l'expulsion lorsque l'immeuble redeviendra habitable ! Enfin, le directeur du Bureau d'aide

sociale, voyant un rassemblement de locataires s'organiser devant ses portes, menace d'appeler la police... On n'est pas plus conciliant.

L'immeuble du 62 rue Julien-Lacroix appartient à 26 copropriétaires et il n'existe plus de syndicat depuis des années. L'entretien n'y est plus assuré depuis longtemps et il est arrivé aux locataires de devoir payer des charges à la place des propriétaires, l'eau ayant été coupée. Autant d'éléments qui laissent mal augurer de la rapidité et de la qualité des travaux qui doivent

être entrepris. En attendant, une cinquantaine de Maliens, Pakistanaï, Yougoslaves et Maghrébins, ainsi que deux familles françaises se voient délogés, rélogés dans des conditions ruineuses et précaires, démunis de l'indispensable puisque leurs biens sont restés dans l'immeuble... Les mauvaises langues estimeront qu'ils ont bien de la chance, certains de leurs concitoyens ayant été récemment expulsés... par les flammes. Décidément, il fait bon vivre dans le 20^e.

Pascal CHOISY



VILLEJUIF

Rencontre des hospitaliers

VENDREDI 3 avril, au centre hospitalier spécialisé de Villejuif (Val-de-Marne), se réunissait pour la deuxième fois la Coordination nationale des hôpitaux. Une vingtaine d'hôpitaux de la région parisienne et de province étaient représentés : Sainte-Anne, Ville-Evrard, Esquirol, Rouen, Tours, Le Havre, etc. (en majorité des hôpitaux psychiatriques).

A l'initiative de cette coordination : les personnels de Villejuif qui, en février dernier, après 26 jours d'une grève unitaire C.F.D.T.-C.G.T.-Comité d'action, obtenaient satisfaction sur des revendications locales mais absolument rien, par exemple, sur l'intégration des primes au salaire de base, la refonte de la grille indiciaire, la réduction du temps de travail... C'est pourquoi ils lancèrent un appel national pour une « coordination des hôpitaux », appel proposé aux délégations présentes le 5

mars dernier lors d'une première rencontre à Villejuif.

Cet appel, diffusé par les délégations C.F.D.T., C.G.T., F.O., C.N.T. et de non-syndiqués présentes le 5 mars, devait être débattu et amendé par les personnels hospitaliers dans chaque établissement, préparant ainsi la prochaine coordination fixée ce vendredi 3 avril.

Unité du personnel hospitalier

Même si l'optimisme n'était pas au rendez-vous, les vingt délégations hospitalières rendirent compte des débats et des difficultés à construire une action unitaire dans le secteur de la santé ; les problèmes ne manquant pas, restriction budgétaire oblige.

Les différentes interventions autour du forfait hospitalier, de la circulaire budgétaire 1987 et de la protection sociale alimentèrent le

débat d'une nécessaire action nationale des personnels de santé ; répondant ainsi à la carence des fédérations syndicales.

Trois décisions furent donc prises :

- un collectif d'organisation, chargé de la structuration de la coordination, se réunira le 5 mai à l'hôpital Sainte-Anne (Paris) à 10 h ;
- une motion contre le doublement du forfait hospitalier pour les usagers en psychiatrie a été adoptée ;
- l'appel de Villejuif fut repris sous forme d'une pétition nationale.

Cousin VINDER
(Gr. Pierre-Besnard)

A noter que le « Comité pour la vérité sur la mort de Viviane Borderie » (militante F.O. de Sainte-Anne « tombée » d'un train à la suite d'un contrôle) est intervenu et a reçu le soutien de délégations hospitalières. « Comité pour la vérité sur la mort de Viviane Borderie », 1, rue Cabanis, 75014 Paris (tél. : [16.1] 45.65.84.72 ou 45.65.84.18).

Bouygues fait ses courses

MISE en scène éblouissante, réalisation parfaite, du clinquant, du strass, des paillettes, du champagne frappé, tout fut merveilleusement réussi et la nouvelle télé de M. Bouygues va enfin se mettre en place. Les téléspectateurs béats et avides de nouveauté vont-ils enfin se cultiver les boyaux de la tête ?

La grande baffa dans la gueule reçue par Lagardère (Jean-Luc, t'aurais pas du coller ton chewing-gum sous ton fauteuil !) de la part de ses pairs, laisse toute latitude pour penser que la C.N.C.L. — dont nous aurons vraisemblablement beaucoup à reparler lors des futurs attributions de fréquences sur la bande F.M. — a fait preuve en la circonstance d'une indépendance de bon aloi mais qui ne doit pas nous duper cependant. Cela, en effet, laisserait-il augurer un avenir télévisuel radieux, débarrassé des flagorneux cire-pompes de tout acabit et des traditionnels amuseurs publics nuls et méprisants.

Le pouvoir ne dictera pas les grands titres du « 20 heures » à M. Bouygues. La télé moderne n'est plus objectivement la « Voix de la France » et si l'on ne peut plus se risquer à affirmer que ce grand média est aux ordres, alors pourquoi une commission nationale ?

M. Bouygues illustre parfaitement les restructurations et les diversifications dont est obligé, semble-t-il, de faire preuve son groupe pour éviter de croupir dans un créneau de plus en plus étroit. L'information pour faire de la publicité est une des trouvailles d'un capitalisme moderne de plus en plus imaginaire, et de plus en plus pervers. Des doigts rongés par le ciment à la promotion des coco-girls, la tentation est grande. Sous mon toit payable en 20 ans et fabriqué par des artisans de chez nous, regardez ma télé. Voilà pour la philosophie de M. Bouygues qui risque bien de construire des prisons privées (ou même publiques), des casernes et pourquoi pas des abris anti-atmosphériques et les cimetières qui vont avec. Reste la bouffe. Ça paye la bouffe...

Quoiqu'il en soit, même si le choléra Lagardère eût été préféré à la peste Bouygues, ces derniers restent les purs produits d'un système, d'une morale, dont les seules vraies valeurs restent le fric et le pouvoir. Qu'on ne vienne surtout pas nous faire hurler dans les oreilles les sirènes de la joie de vivre, il y a des limites à l'obscurité...

MIMILE

Le syndicalisme aujourd'hui

QUEL est le bon syndicalisme aujourd'hui ? A cette question, toutes les centrales syndicales réformistes tentent de répondre plus par des discours et des manifestations que par une réelle pratique sur le terrain. La modernisation, la désyndicalisation sont deux données qui, souvent liées, donnent lieu à croire que le mouvement ouvrier fait le dos rond. Les récents conflits sociaux (cheminots, instituteurs...) ayant montré la relative incompréhension des appareils syndicaux, pour laisser le devant de la scène aux coordinations extrasyndicales (1).

Le syndicalisme aurait mauvaise figure dans l'opinion publique et parmi les salariés français (pour ne parler que d'eux), l'individualisme et le repli sur soi font rage... Il est donc bon pour une immense partie de la presse de déclarer que le syndicalisme tel qu'il est décrit (quelquefois) dans les textes (c'est-à-dire la lutte des travailleurs contre le patronat pour un monde meilleur), est à jamais un vestige du XIX^e siècle et que des rapports nouveaux doivent s'instaurer entre patronat et monde du travail.

L'idée n'est pas nouvelle et au cours de l'histoire, les théoriciens n'ont pas manqué pour justifier la collaboration des classes sociales au nom d'un prétendu intérêt commun. Mais dans les rangs de ceux qui, à des degrés divers, se réclament du socialisme, l'idée de « rapports nouveaux » au niveau de l'entreprise est défendue ouvertement (2). Le syndicalisme n'étant là que pour réguler l'ensemble des lois qui régissent le monde social. Peu importe alors que les gens adhèrent ou non à un syndicat, celui-ci n'étant plus considéré que comme prestataire de services. Quant à y militer, encore une vieilleries du siècle dernier !

Propos désabusés ? Il est bien loin le temps où l'on disait haut et fort que le syndicalisme est l'arme la plus efficace dont puisse disposer le prolétariat, maintenant on voudrait le limiter à de la dynami-

que de groupe pour épanouir l'individu...

Tout est-il pour autant fini question luites dans notre belle France ? Des syndicats divisés, bureaucratiques et réformistes d'une part, d'autre part des comités de lutte, des coordinations qui disparaissent après les temps forts ?

Les syndicats ne représentent pas un instrument de lutte suffisamment adapté aux yeux d'un certain nombre de salariés. Pourtant le syndicat, organe permanent dans la lutte contre le patronat, peut grâce aux fédérations industrielles comprendre la marche de l'économie et organiser la lutte générale le moment venu.

Tout cela à condition d'essayer de comprendre pourquoi le syndicalisme en est arrivé là et de ne pas oublier que la lutte de classes est toujours actuelle. Cette dernière se pratiquant dans les entreprises et non pas dans les livres...

Alexis PIERRE

(1) La presse avait, paraît-il, pendant le conflit des cheminots la mauvaise habitude de ne retranscrire que des propos antisindicalistes, ça faisait dans le scoop.

(2) Rocard disait, il y a quelques années, que tout était de la faute de la Commune de 1871 et de l'antagonisme qui s'en était suivi. La bonne âme !



NOUVELLES
DU FRONT

• La polémique autour du lycée militaire d'Aix-en-Provence semble rebondir dans la presse parisienne, au moment où Michel Polac compte consacrer un « droit de réponse » à l'enseignement (1) dans les écoles militaires. En novembre 1985, l'affaire avait éclaté avec les révélations de deux professeurs : des nazillons évoluant avec délice au sein du lycée. Chants fascistes, affiches douteuses, actions de représaille... tout était rentré dans l'ordre avec l'exclusion... des deux dangereux professeurs antifascistes. Quoi de plus naturel, dans une école militaire, que le culte du chef, de l'effort viril, des chants martiaux ?

• Les accusations portées contre huit militants sud-africains du mouvement Campagne pour la fin de la conscription (End Conscription Campaign, E.C.C.), inculpés de « subversion » et « d'avoir discrédité le système de conscription militaire », ont été abandonnées en février 1987 pour éviter un procès pendant les élections. Philip Wilkinson, objet de conscience, a été mis en liberté provisoire sous caution après cent onze jours d'incarcération, dans l'attente de passer en jugement. (infos U.P.F., Cape Town E.C.C., 37 Polo Road, Observatory, Cape Town 7925, Afrique du Sud.)

• L'armée suisse se dote de matériel moderne et achète des vélos pour ses militaires (plus légers et tout aussi robustes). Pour le jour d'après (la guerre nucléaire)... les Suisses sont prêts !

• Deux compagnies de chasseurs alpins en Nouvelle-Calédonie. Deux cent quatre-vingts hommes ont été envoyés en renfort du régiment d'infanterie de marine du Pacifique qui y stationne en permanence. Certainement pour escalader le Caillou, non ?

• Un satellite civil français (S.P.O.T.) fort peu civil et honnête : on apprend que des photos recueillies par ce dernier servent à l'armée américaine pour évaluer la puissance militaire soviétique. Cachez-moi ces radars et ces bases aériennes... que je ne saurais voir !

• Il n'y a pas de militaires au nord du 16° parallèle tchadien, la preuve : le ministre français de la Défense dément catégoriquement que les soldats français aient participé aux combats récents. Promenade touristique donc pour les hommes du 11^e Choc (troupes d'intervention de la D.G.S.E.), évacuation des blessés et neutralisation des mines pour d'autres unités de l'armée... du pacifisme de choc, en somme.

• « La mode change... changez de gilet pare-balle », cela pourrait être le slogan de Comoditex (1), qui se livre actuellement à une campagne de publicité en direction des forces armées. « Comoditex possède une longue expérience avec Kevlar (fibre à haute ténacité), et a optimisé ses caractéristiques dans les gilets de protection à hautes performances. » Vous sortez ? Prenez votre Kevlar !

G.H.

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

Pour 474 milliards, tu n'as plus rien !

QUATRE cent soixante-quatorze milliards de francs : c'est l'enveloppe budgétaire prévue par la loi de programmation militaire 1987-1991, votée par les députés jeudi 9 avril dans la nuit. Pour quatre articles et une annexe, cela fait cher ! Plus sérieusement, quelques mots clef peuvent résumer le débat parlementaire et cette loi : consensus, refus des choix essentiels, illusions et timide évolution.

Du consensus...

Consensus tout d'abord, puisque du Front national au Parti socialiste tous les députés l'ont approuvé à l'exception du parti communiste. A l'automne dernier, le président de la République et le gouvernement s'étaient bien quelque peu heurtés à propos des armes nucléaires tactiques (utilisation du matériel nucléaire sur le champ de bataille) et de la mobilité ou non des missiles. Mais une histoire de roulettes ne pouvait entamer l'unité de façade, et Mitterrand jugea finalement « conforme » le projet gouvernemental. Dès lors, pourquoi voulez-vous que les godillots socialistes n'emboîtent pas le pas... en montrant tout de même, prudemment, la différence (armes chimiques, missiles à roulettes, Europe).

Quant au P.C., il s'agit à bon compte de marquer son opposition au consensus national (le parti communiste est le seul, etc., rengaine bien connue). Par ailleurs, ce nouvel alignement (un virage de plus, après le refus de l'arme nucléaire jusqu'en mai 1977 et le vote en 1983 de la précédente loi de programmation présentée par Henu) sur l'U.R.S.S. permet d'affirmer le refus de la « participation de la France à la course aux

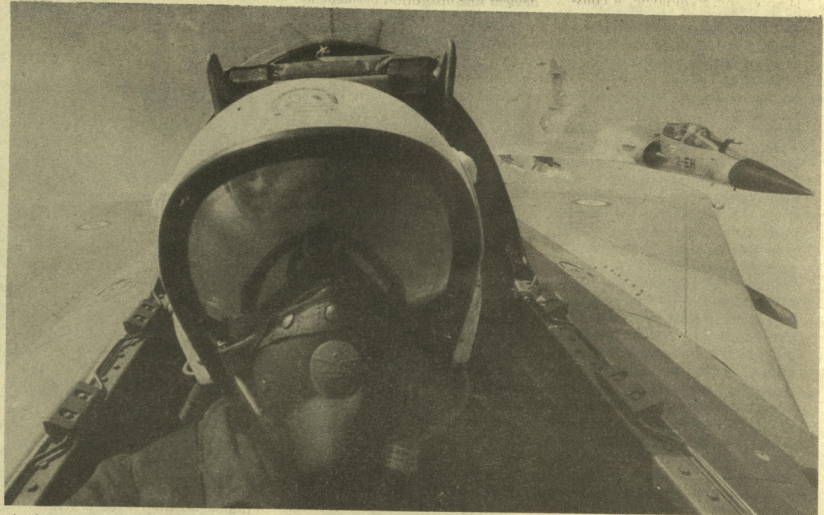
armements » (1). La manœuvre a également un usage interne puisqu'elle donne la possibilité à la direction du parti de marcher sur la « chasse gardée » des « rénovateurs » (P. Juquin est en effet chargé du secteur « paix et désarmement »).

Le refus des choix essentiels de la part du gouvernement et des différents partis prônant le consensus est à noter, celui-ci volerait en effet en éclats (notamment au sein même des partis) si les questions réelles

résisteraient difficilement à une stagnation générale de l'économie (le gouvernement table sur une évolution régulière de près de 2,5% par an du produit intérieur brut). Pourtant les politiciens français veulent avoir une défense crédible et pour cela il faut « banquer ». Et payer de plus en plus, par exemple le futur hélicoptère armé « coûtera (...) deux fois et demi plus cher que la Gazelle Hot (datant des années 70)..., le coût du char Leclerc est de trois fois supérieur à celui de

prend alors les « barristes » regrettant, au début de l'année, que « le projet de loi ne lève pas les incertitudes sur le plan des priorités de notre défense. »

Il n'est guère rassurant de constater le développement des armements et les incertitudes qui pèsent sur l'avenir. De toute façon, les gens « responsables » qui nous gouvernent n'en savent pas plus que nous et cela ne les empêche pas de réduire des postes budgétaires (éducation, santé) pour privilégier une fuite en



étaient posées franchement. Pourra-t-on payer ce budget (et ses possibles augmentations, en cours de route) ? L'effort budgétaire

l'AMX 30. Le prix des avions de combat double en francs constants en quinze ans. » (2).

...à l'absence de choix

Sans compter que ce « beau » matériel se périmé très rapidement du fait de l'évolution technologique, le gonflement du budget militaire ne cessera pas dans l'avenir (bien au contraire). Alors jusqu'où un seul pays peut-il tenir ? De plus, stratégiquement cela devient de plus en plus ridicule de songer à une défense indépendante, centrée uniquement sur l'hexagone.

Les solutions ? Réduire les dépenses en armement conventionnel par rapport au matériel nucléaire ? Les deux, actuellement, sont indispensables eu égard à la dissuasion nucléaire et au rôle de gendarme pour des opérations classiques d'intervention. Réduire le budget de fonctionnement de l'armée (privilégier « le fusil » au détriment « du soldat », comme l'affirme Pierre Sergent du F.N.) : ce serait « trahir la population militaire » (sic) et surtout la mécontenter !

Envisager une défense européenne ? Illusion pour l'instant, quand on sait qu'il a fallu douze ans pour que la France et la R.F.A. aboutissent à un accord... sur la construction commune d'un hélicoptère de combat. Quant à une coopération globale avec la Grande-Bretagne, n'en parlons pas... ou bien dans quelques décennies. De plus une conception européenne de la défense amènerait à une évolution stratégique (par exemple la défense de la France commence-t-elle à ses frontières ou à celles de l'Allemagne ?) qui pose de nombreux problèmes politiques.

Beaucoup de questions, donc, à résoudre et cette loi de programmation militaire ne les tranche pas (choix internes à chacun des programmes plutôt que d'en réduire le nombre, dépenses de fonctionnement non chiffrées), bien qu'amorçant une timide évolution pour préparer l'avenir : elle pourra être éventuellement révisée en 1988 en fonction de la conjoncture économique et des besoins de la défense. On com-

avant aveugle et dangereuse dont ils ne peuvent même pas justifier l'intérêt dans le cadre de leur logique.

Georges HOST

(1) Marcel Zaidner, responsable de la presse au P.C.F.
(2) Yves Guéna (R.P.R.), rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée.

Manif
à Paris

MANIFESTER la veille des vacances de Pâques, un vendredi soir ? La police avait pronostiqué une centaine de manifestants... Mais environ 250 personnes se rassemblèrent place de la République, ce vendredi 10 avril à 18 h 30.

L'Assemblée était jeune tant il est vrai qu'« armée » signifie pour beaucoup « service militaire ». A cette occasion, des objecteurs insoumis rappelèrent leur opposition à tout service, même civil.

L'antimilitarisme ne rassemble pas les foules. Pourtant les raisons de manifester ne manquent pas : répression des réfractaires à l'armée, offensive idéologique de l'armée, militarisation de la société, développement de l'arsenal nucléaire, vote du budget militaire...

Notons qu'un tract dénonçant la répression des réfractaires à l'Est a été distribué. Coincés entre leur pacifisme de dernière heure et leur alignement sur Moscou, messieurs-dames les députés communistes manifesteront-ils leur soutien à ces insoumis aux « armées populaires » ?

Pour conclure, disons que le ridicule nous a seulement blessés. C'est un avertissement : profitons d'un contexte social assez remuant pour populariser les thèmes antimilitaristes.

JÉRÔME (Paris-XVII^e)

Procès à Pontoise

MERCREDI 8 avril, le Tribunal de grande instance de Pontoise a donc rendu son verdict concernant mon procès, du 25 mars dernier, pour délit d'opinion (insoumission au service civil) : 3 mois avec sursis. Rappelons que le procureur demandait, lui, une peine minimum de 6 mois, dont 5 assortis du sursis, estimant « qu'un mois de prison ferme me ferait peut-être réfléchir ». Le tribunal ne l'a pas suivi.

Il est évident que le soutien actif autour de ce procès n'est pas pour rien dans ce verdict ! Y aura-t-il un prochain épisode ? En attendant, il est indispensable de rester attentifs à tous les procès d'objecteurs insoumis (voir les « Nouvelles du front » chaque semaine, et téléphoner au répondeur antimilitariste : (16.1) 43.03.62.03) : et de soutenir massivement les réfractaires traînés devant la justice pour leurs convictions. Ça peut payer !

GIL

La conscription et les réfractaires à l'armée

Notre compagnon Eric Hébert, dont vous lirez ci-dessous l'article sur la conscription, a été arrêté jeudi 9 avril à Rouen pour insoumission au service national (lire article p. 3).

Comité de rédaction

L'OBLIGATION de porter les armes pour défendre les intérêts du pays remonte aux temps les plus anciens. Il s'en suit que le refus de s'y soumettre date de la même époque.

D'après son étymologie, « conscrit » veut dire « inscrit avec » ; les conscrits sont donc les jeunes gens inscrits ensemble sur le rôle de recrutement établi d'après les registres des baptêmes ou des naissances. Le développement de la conscription est lié essentiellement à la Révolution française, renforcée après la guerre de 1871 elle devient un outil au service de l'Etat pour soumettre les individus aux valeurs dominantes.

Actuellement, la France compte plusieurs milliers de réfractaires à l'armée par an. Ces jeunes gens refusent d'effectuer le service national en raison de convictions politiques. Une centaine d'entre eux sont condamnés à de lourdes peines de prison, l'Etat réprime non pas les actes en eux-mêmes, mais les idées qui engendrent ces actes.

En tant qu'anarchistes, nous devons nous associer avec d'autres mouvements afin de populariser et de soutenir la lutte des réfractaires à l'armée.

Rapide historique de la conscription

On peut dire que la conscription a existé à toutes les époques, mais c'est avec la Révolution française, que naît le droit du citoyen à se défendre par les armes. Ce droit est vite mis en pratique avec une guerre qui se termine à Waterloo, après avoir mis l'Europe à feu et à sang. Des levées en masse sont opérées pour la défense de la patrie dès 1792, ce qui crée des soulèvements populaires, notamment en Vendée. En 1795, l'effectif théorique des appelés est de 1 100 000 hommes, alors que l'effectif réel n'est que de 454 000 hommes (1).

Suite à ces guerres incessantes, qui apportent la disette, le peuple en a assez. En mai 1795, l'armée de la République tire sur des manifestants qui réclament du pain. Un bouleversement important intervient dans l'armée en 1798, on va passer du droit à se défendre par les

armes au devoir de servir sous les armes. C'est la loi Jourdan du 5 septembre 1798 codifiant la conscription pour un recrutement régulier. Le recrutement s'effectue par classe d'âge, et le service militaire devient une institution permanente.

D'autres lois vont par la suite organiser la conscription. La loi Gouvion-Saint-Cyr, du 10 mars 1818, institue un service de six ans et instaure dans des proportions considérables des mesures inégalitaires (tirage au sort, achat possible d'un remplaçant...). Après la guerre de 1870, la France opère une réorganisation de l'armée sur le modèle prussien. Rappelons que la France a perdu l'Alsace et la Lorraine, mais surtout elle a du faire face à la Commune de Paris (réprimée avec l'aide de l'armée prussienne). On note la création de la réserve, un service militaire de cinq ans (toujours au tirage au sort).

Cette réorganisation s'appuie sur le désir de revanche contre l'Allemagne. Dès l'école, on ancre le sentiment patriotique dans les consciences. Le service militaire est présenté comme l'école de formation préparant à la production. L'école prépare les jeunes à la caserne. Les instituteurs ont pour fonction d'exalter le sentiment patriotique par le français, le chant, l'histoire, la morale. C'est l'époque des bataillons scolaires. Dans les casernes, on s'appuie sur le rôle social de l'officier, et on renforce les structures favorisant l'obéissance, la discipline, du corps et de l'esprit (2).

La loi du 21 mars 1905 instaure un service obligatoire et égalitaire de deux ans. Nous connaissons la suite et l'enthousiasme de la population lors de la déclaration de guerre en 1914. Il est évident que ce bref historique de la conscription est lié à l'histoire des réfractaires à l'armée et aussi au développement du mouvement antimilitariste. Pour plus de détails, on consultera l'ouvrage de Michel Auvray : *Objecteurs, insoumis, déserteurs : histoire des réfractaires en France* (en vente à la librairie du Monde libertaire, soldé à 65 F).



Popularisons la lutte des réfractaires à l'armée

De besoin en effectifs pour l'armée, la conscription devient de plus en plus un outil de l'Etat pour soumettre une partie de la population aux valeurs dominantes. La société actuelle est basée sur le principe d'autorité entraînant l'existence de deux classes antagonistes. En simplifiant, on trouve des gens qui détiennent le pouvoir (politique, économique, moral) et d'autres qui sont obligés de le subir. Au niveau économique, il y a le capitaliste, qui a accaparé les moyens de production, et ceux qui vendent leur force de travail (les ouvriers) contre un salaire leur permettant de vivre. Le capitaliste s'enrichit du travail collectif des employés. Ce vol est codifié par des lois, et l'Etat est là pour gérer au mieux les intérêts des possédants, et surtout pour les protéger.

« L'Etat nous apparaît donc comme une force s'étant constituée d'elle-même, pour elle-même, pour des raisons de domination politique et d'exploitation économique, grâce à la prédominance des armes, à l'assujettissement des masses, politiquement assuré. » (3). La réalité est bien sûr plus difficile à cerner, mais il n'en demeure pas moins que c'est le principe d'autorité qui régit la société. L'armée est au service de l'Etat pour sauvegarder les intérêts de la classe possédante, en réprimant les mouvements sociaux, en surveillant et contrôlant la population. La grande peur de 1968 a d'ailleurs accéléré ce processus de quadrillage de la population (l'augmentation des effectifs de gendarmerie le confirme).

Pour éviter que les gens se révoltent contre son autorité, le pouvoir se sert de la conscription pour conditionner les jeunes aux valeurs dominantes, à savoir le respect de celle-ci. Pendant un ou deux ans, l'appelé apprend à marcher au pas et à obéir. Le système a besoin de désresponsabiliser l'individu, sinon il s'éroulerait.

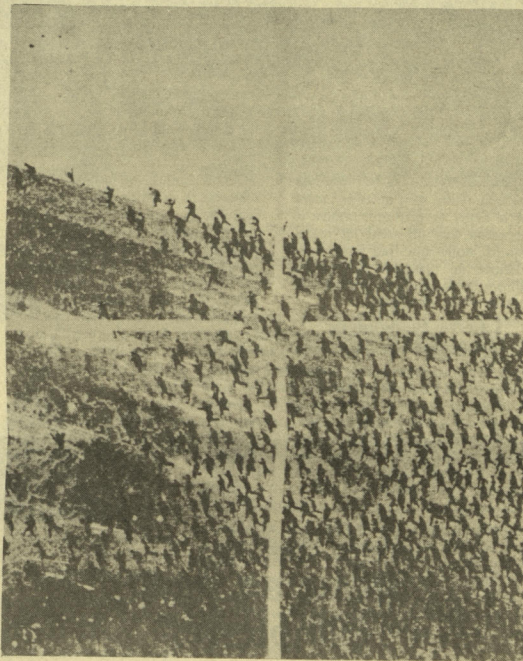
L'Etat vise donc à faire pénétrer l'armée dans le tissu social (ordonnances de 1959, protocoles Armée-Nation, etc.) pour mieux asservir la population. Cette militarisation est particulièrement dangereuse pour nos libertés puisqu'elle place l'institution militaire au-dessus de toute remise en cause. Il est heureux qu'il existe des mouvements tels que l'Union pacifiste de France (U.P.F.), le Collectif antimilitariste d'information à l'insoumission et à l'objection (C.A.I.O.), le Mouvement des objecteurs de conscience (M.O.C.), qui luttent contre cette militarisation, nous prouvant qu'il n'y a pas de consensus sur les affaires de défense. Mon propos n'est pas de parler de ces mouvements de contestation collective pacifistes et antimilitaristes, mais du combat des réfractaires à l'armée lié à ces mouvements.

Le combat des réfractaires

Rappelons que depuis 1963 — grâce au combat de Louis Lecoin et des mouvements antimilitaristes de l'époque (4) — une loi permet de demander un statut d'objecteur de conscience. Ce statut pouvait être une brèche contre le militarisme, mais la durée du service civil (deux ans) suit la même logique que le service militaire, celle d'embrigader les individus. Depuis 1983, le service civil est une forme d'accomplissement du service national. Cela explique que de nombreux objecteurs refusent d'effectuer un service civil. On les nomme objecteurs insoumis. Ils rejoignent le combat des insoumis totaux qui n'accomplissent pas de service national, mais

ne demandent pas à bénéficier du statut d'objecteur de conscience.

On compte plusieurs milliers de réfractaires à l'armée en France, mais une centaine d'entre eux — objecteurs insoumis, insoumis totaux, déserteurs — passent en procès. La réponse du pouvoir à ces individus est somme toute logique. « Les militaires et les hommes politiques, le pouvoir, les pouvoirs ne peuvent supporter que soit contestée leur autorité, brisé le "consensus social", cette complicité du silence qui assoit leur domination », et les réfractaires « ne sont point tant réprimés pour ce qu'ils font que pour ce qu'ils sont, ce qu'ils représentent, les idées et les valeurs qu'ils incarnent. » (5).



Quelques-uns connaissent la prison pendant de longs mois, comme Joël Thimeurs condamné en 1986 à un an de prison ferme, libéré le 6 février 1987. On pourrait multiplier les cas, il est donc nécessaire de populariser les idées des réfractaires à l'armée, d'expliquer le pourquoi de la répression et de les soutenir.

Depuis 1986, la C.S.R. (Coordination de soutien des réfractaires à l'armée), regroupement d'individus et de mouvements antimilitaristes, vise à informer et à soutenir le combat des réfractaires dans la perspective de leur libération. Initiative très intéressante, même si elle reste cantonnée à ces priorités, elle a le mérite d'agir sur le terrain antimilitariste et peut être l'amorce d'un antimilitarisme plus offensif (6).

Lors de ses dernières réunions, qui ont eu lieu entre le 28 février et le 1^{er} mars, la C.S.R. a décidé de développer ses moyens d'information et d'intensifier sa campagne de solidarité lors des prochains procès d'objecteurs insoumis. Contre la répression des idées antimilitaristes, pacifistes, anarchistes et libertaires, nous devons être nombreux pour « faire connaître le scandale que constitue la sanction de ces délits d'opinion, l'armée sera toujours gênée du moindre bruit fait autour du sort qu'elle réserve à ses opposants » (7). Faisons en sorte que ce bruit soit amplifié.

L'armée dernier rempart de l'Etat

En tant qu'anarchistes, nous savons qu'il n'est pas possible

d'envisager une transformation radicale de la société sans supprimer l'armée. Nous dénonçons publiquement et collectivement le rôle de l'Etat, de l'armée et de toutes les institutions basées sur le principe autoritaire.

En outre, nous pensons que la lutte antimilitariste doit être menée de façon globale, la lutte contre la conscription n'en est qu'un des moyens. De nombreux camarades de la Fédération anarchiste, ou d'autres organisations anarchistes, sont d'ailleurs réfractaires à l'armée et investis dans la lutte antimilitariste et pacifiste. Nous devons être au côté de ceux (la C.S.R., par exemple) qui visent à populariser la

lutte des réfractaires à l'armée et à dénoncer cette répression.

Mais, nous n'oublions pas que nous sommes révolutionnaires, que nous voulons la suppression de toutes les armées, la destruction de ce système d'exploitation de l'homme par l'homme, et son remplacement par un monde nouveau basé sur la responsabilité de l'individu devenu libre. La lutte contre la conscription et, plus généralement, la lutte antimilitariste ne sont que des étapes nécessaires pour arriver à ce monde meilleur.

Eric HÉBERT
(Gr. de Rouen)

(1) D'après la brochure Dix ans d'objection en monde rural, p. 37.

(2) Pour plus d'informations sur la symbiose Armée-Nation de cette époque, voir les anciens numéros du Ramassis d'infos.

(3) Cité par Gaston Leval dans son livre L'Etat dans l'histoire, p. 84, éditions du Monde libertaire (en vente à la librairie du M.L. au prix de 60 F).

(4) Lire à ce sujet le livre de Louis Lecoin Le cours d'une vie, éditions Louis-Lecoin (en vente à la librairie du M.L., 60 F), ainsi que la brochure de Sylvain Garel, Louis Lecoin et le mouvement anarchiste, éditée par le groupe Fresnes-Antony de la Fédération anarchiste (en vente à la librairie du M.L. 20 F).

(5) Préface de Michel Auvray au livre de Thierry Maricourt, Chronique d'une insoumission, éditions Acratie (en vente à la librairie du M.L. 36 F).

(6) C.S.R., c/o C.L.O., B.P. 103, 75522 Paris cedex 11 ; répertoire enregistré antimilitariste : (16.1) 43.03.62.03.

(7) Michel Auvray, op. cit.

LA quasi-totalité des pays condamne aujourd'hui les régimes de ségrégation raciale en Afrique australe ; c'est que, dans la population noire, se font jour des signes grandissants d'une opposition violente à ces régimes. Il est grand temps de lâcher du lest, afin de protéger les investissements colossaux que les pays industriels y ont faits.

La préoccupation des pays industriels de trouver une solution pacifique, alors qu'ils se sont tus pendant des décennies ; les proclamations contre la violence, ont leur source dans le simple fait que maintenant l'initiative de la violence change de camp.

Outre la protection des investissements économiques, les appels au pacifisme de nos humanistes de la

La forte industrialisation du pays a en effet créé un prolétariat nombreux et concentré. Cependant, dans le contexte des difficultés croissantes du pays, la politique d'apartheid constitue, aux yeux de la fraction libérale de la bourgeoisie, un frein au développement économique.

L'interdiction faite aux Noirs d'exercer des emplois qualifiés crée une pénurie de main-d'œuvre et pousse certains secteurs capitalistes, bien minoritaires il faut le dire, à

AFRIQUE DU SUD

« Black in S.A. »

obligé de porter sur soi, qui permet de classer les individus selon la couleur de leur peau. Les Africains doivent avoir un livret de contrôle qui est une description légale et minutieuse de 90 pages de son détenteur. Circuler sans livret est un délit. Chaque race a ses autobus, ses taxis, ses quartiers, ses cinémas, ses écoles, ses plages, etc.

La détention préventive sans inculpation ni jugement est de six mois. On peut être arrêté à domicile, c'est-à-dire que pour une durée

droits de premiers occupants. Lorsque ces réserves auront acquis le statut d'Etats formellement indépendants, la deuxième phase consistera à retirer aux Noirs la nationalité sud-africaine. Le seul ennui, c'est que les Noirs refusent cette fausse indépendance parce qu'ils considèrent que le pays entier leur revient. Deuxième ennui, le Premier ministre du Transkei refusait d'imposer la citoyenneté du Transkei à ceux qui résident en Afrique du Sud et qui la refusent. Or tout l'édifice de la politique du gouvernement repose là-dessus : à terme, tous les Noirs devront être citoyens d'un *homeland* devenu indépendant.

Cette politique, qui est un chef-d'œuvre d'hypocrisie et de cynisme, vise à priver légalement les Noirs de toute possibilité de revendication nationale sur le reste de l'Afrique du Sud, et à dissimuler la discrimination raciale. En effet, cette discrimination ne se ferait plus sur des bases raciales, mais sur des bases nationales. En quelque sorte, l'Afrique du Sud décolonise, et importe de la main-d'œuvre étrangère.

C'est cette image-là que le gouvernement veut donner à l'opinion publique internationale, et aucun gouvernement étranger ne pourra la lui reprocher !

Les Bantoustans

La nécessité pour quatre millions de Blancs d'Afrique du Sud de contenir la menace potentielle de vingt millions de Noirs a poussé le gouvernement à constituer, à partir de 1963, des « réserves », ou Bantoustans, où les Noirs sont sensés, aux yeux de l'opinion publique internationale, avoir une certaine autonomie administrative. En outre, cela permet d'isoler d'avantage les Noirs dans des zones distinctes où les deux races ne peuvent ni se voir ni se mêler. Dans ces réserves, qui représentent 13% de la surface totale du pays, le gouvernement central conserve la responsabilité de la défense, des affaires étrangères, de l'immigration, des transports, de la police, des finances ; les Noirs ont... le reste, sous le contrôle d'un haut commissaire blanc, sans que soit remise en cause la législation relative à la ségrégation dans les enclaves blanches des Bantoustans.

Le Transkei est le premier Bantoustans, ou *homeland*, à accéder à l'indépendance. L'existence de ces « foyers nationaux » noirs permet de justifier le refus d'accorder tout droit politique aux Noirs. Dans un premier temps, le gouvernement blanc cherche à contraindre les Noirs à devenir citoyens d'un *homeland*. Les Blancs ont divisé le territoire en zones blanches et zones noires en se fondant sur de prétendus

l'ancienne Société des Nations. Il était stipulé que cette région devait être gérée comme une « *partie intégrante du territoire sud-africain* ».

Lors de la dissolution de la S.D.N. en avril 1946, l'Afrique du Sud a organisé un « vote » des populations « non blanches » d'où il ressortait que 208 850 voix étaient favorables au rattachement à l'Afrique du Sud contre 33 520 opposées au rattachement. Alors que le gouvernement sud-africain n'a jamais voulu conférer le droit de vote aux Noirs, la seule consultation électorale qu'il organise montre un bien curieux attachement des Africains à leurs dominateurs...

Il s'agit en réalité bel et bien d'une annexion, et la même politique de « développement séparé » y est mise en œuvre, avec la création de réserves qui impliquent des déplacements de populations entières et l'instauration de *townships* ou quartiers réservés autour des villes.

Tant en Namibie qu'en Afrique du Sud même, la politique du développement séparé vise en réalité beaucoup moins à assurer aux Noirs une autonomie locale qu'à assurer la fourniture régulière de main-d'œuvre pour l'économie blanche, tout en évitant l'installation définitive de Noirs en dehors des foyers nationaux. C'est la politique du « *venez vous faire exploiter chez nous et ensuite retournez chez vous* ».

En cas de chômage ou d'insubordination, les Noirs sont renvoyés dans leurs réserves ; le travail sous contrat fait des travailleurs noirs des déracinés. En effet, ils sont engagés pour douze ou dix-huit mois, puis doivent obligatoirement retourner quelques mois dans leurs réserves.

Si volonté de changement il y a, elle reste encore aujourd'hui fondamentalement la même que celle qui fut énoncée par le Premier ministre Vorster en novembre 1974 : « *S'il y a des gens qui vous disent que le gouvernement envisage d'établir le suffrage universel en Afrique du Sud et de créer ainsi un parlement multiracial, ces gens vous trompent. Cela ne se fera jamais.* ».

De telles positions ne font pas l'affaire de tous les Blancs. En effet, gouvernement blanc ou multiracial, ce qui compte pour les dirigeants des grandes sociétés industrielles, ce sont les profits. Or la politique menée par le gouvernement conduit à une recrudescence de l'agitation ouvrière chez les Noirs, préjudiciable à la bonne marche de l'économie. Les dirigeants sont inquiets. M. Oppenheimer, président de l'Anglo-américain Corporation prévoyait dans les années 70 « *une période d'agitation ouvrière* » qui aura « *de très graves répercussions, à moins que la représentation des travailleurs noirs lors des discussions et des négociations avec la direction ne soit radicalement améliorée* ». Il ne croyait pas si bien dire...

Raoul BOULARD



treizième heure sont motivés moins par le souci de protester contre la répression que subissent les manifestants noirs que par leur peur anticipée du massacre des quatre millions de Blancs par les vingt millions de Noirs opprimés.

La crise économique en république sud-africaine

Comme partout ailleurs, la crise générale du capitalisme se fait sentir en Afrique du Sud. L'agitation ouvrière, les grèves, se sont développées avec un ampleur sans précédent.

remettre en question la politique de ségrégation. Selon eux, il est temps de réorganiser l'économie nationale, de la rationaliser, d'accroître la productivité du travail, d'augmenter l'intervention étatique. En outre, les conflits sociaux, de plus en plus nombreux et violents, créent l'instabilité. Cette bourgeoisie libérale blanche préconise « *d'abandonner la doctrine de la suprématie raciale blanche* ».

Les ouvriers noirs sont entassés dans des cités-dortoirs qui sont de véritables ghettos. Il existe une carte d'identité raciale, que chacun est

de cinq ans, on peut être obligé de rester chez soi sans recevoir personne.

CHILI Messe au stade 600 blessés

APRÈS le Chili, le Pape s'est rendu en Argentine, poursuivant son petit voyage touristique. Et plus il avance, moins il fait recette. Il passe de plus en plus en « vedette américaine ». Déjà après la messe du parc O'Higgins, l'image de marque du représentant de la maison Dieu-père-fils et cie s'est considérablement ternie.

« *L'amour est le plus fort* », s'est-il acharné à psalmodier devant l'immense foule qui, à ses pieds, affrontait les carabinieri. Rarement divorce n'a été aussi total et le show a tourné court. Parmi les Chiliens, nombreux sont ceux qui doivent être profondément déçus. Si beaucoup n'ont vu dans le voyage papal qu'un événement médiatique propre à montrer leur profond refus de la dictature et leur détermination à en finir avec elle, il est indéniable que certains s'étaient illusionnés. Persuadés que la venue du Pape allait sonner le glas du régime, ils peuvent mesurer aujourd'hui le peu de place qu'ils occupent dans les échafaudages politiques des grands de ce monde. Mais ceux-là savent aussi désormais qu'eux seuls pourront réaliser un changement réel au Chili. Il est des illusions qu'il est bon de perdre.

Le Pape n'a donc rempli que la moitié de son contrat. Rencontrant les différentes composantes politiques de l'opposition chilienne, depuis l'Alliance démocratique jusqu'au parti communiste, il a reçu de chacune d'elles des engagements pour une transition démocratique rejetant tout recours à la violence et appelant à la réconciliation. Une transition politique « à l'argentine » qui semble être de plus en plus le choix de Washington.

Mais pour sa part, et plus que jamais, Pinochet a clairement montré qu'il n'entendait pas passer la main. Et il a su utiliser le voyage papal pour signifier clairement à son opposition modérée, et à travers elle au gouvernement des Etats-Unis, les limites qu'il entendait imposer à toute évolution de la situation chilienne afin d'en rester une pièce politique centrale. A l'heure des bilans et des comptes, il semble que si Jean-Paul II reçoit ses consignes de la Maison Blanche, Pinochet dicte directement ses ordres à Dieu.

Réconciliation, tel est le credo du Pape en Amérique latine ! Réconciliation c'est aussi le maître-mot de ses discours argentins. C'est ainsi qu'il appelle au pardon et à l'oubli des crimes contre les droits de l'homme, au moment même où le peuple argentin refuse ouvertement l'abandon des poursuites contre les sbires de la défunte dictature. De plus en plus « à côté de la plaque », le père Wojtila. Il est vrai que, contrairement au Chili, le clergé argentin avait massivement soutenu la dictature. Il y a des illusions qui ont été perdues depuis longtemps.

Gérard COSTE
(Gr. Sabate)



LE 11 avril 1985 décédait le dictateur Enver Hodja, après 41 ans de règne. Comme il fallait s'y attendre, le nouveau secrétaire du Parti du travail albanais (P.T.A.) a maintenu le « statu quo » tant politique qu'économique, si bien que très peu de choses ont changé depuis deux ans.

Changement de style

Si aucun bouleversement en politique intérieure, ou dans d'autres domaines, n'a secoué l'Albanie, une certaine évolution est à relever. Le IX^e congrès du P.T.A. de novembre 1986, consacré à l'adoption du VIII^e plan quinquennal (1986-1990) confirma un semblant de désenclavement du pays et un accroissement des échanges avec l'extérieur (1). En effet, on remarque une amélioration des relations avec les pays voisins, tandis que la dénonciation du rôle des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. est tout aussi virulente (2).

Auparavant, tous les discours étaient caractérisés par l'autosatisfaction et le triomphalisme. Aujourd'hui, la langue de bois est toujours de rigueur mais insiste sur l'attitude négative d'une partie de la jeunesse, la recrudescence des sentiments religieux, les insuffisances et les retards dans la réalisation des objectifs économiques, le manque de discipline de certains travailleurs...

Malgré le mutisme sur les résultats des principaux secteurs économiques, il est certain que ceux-ci connaissent des difficultés persistantes dues à une planification particulièrement rigide et centralisée. La productivité demeure faible en raison, entre autres, d'un pourcentage élevé d'absentéisme que les autorités tentent de compenser par des appels à des journées de mobilisation (3).

Une parodie de pouvoir populaire

L'attachement de la population pour le gouvernement en place serait sans faille, comme le démontreraient les dernières consultations électorales.

Ainsi, le 27 avril 1986, eurent lieu les élections aux Conseils et Tribunaux populaires. La participation atteignit les 100% et plus de 99,99% des voix se prononcèrent en faveur des candidats du Front démocratique (4) « qui incarne l'unité morale et politique du peuple autour du parti glorieux ». Le lendemain l'éditorial du *Zeri i Popullit* se félicitait du « scrutin libre grâce auquel le peuple a pu, une fois encore, exprimer avec vigueur son amour ardent pour la patrie, sa juste ligne marxiste-léniniste et son unité indéfectible autour du Parti, de son Comité central avec le camarade Ramiz Alia à sa tête ». Un communiqué officiel, pour sa part, annonçait qu'il n'y avait eu qu'une seule voix exprimée contre le candidat du Front dans les villes et 123 dans les villages.

Le 1^{er} février dernier, l'A.T.A. (5) annonça que 100% des électeurs avaient élu les 250 députés de la nouvelle assemblée populaire. Seul un bulletin nul aurait été comptabilisé à travers tout le pays. Une nouvelle fois, il a été souligné « l'unité d'acier » qui liait les masses ouvrières au parti au pouvoir.

A en croire tous ces discours et communiqués soporifiques, le peuple albanais serait totalement acquis à la cause du socialisme. La réalité, quant à elle, est bien loin de ce tableau idyllique. Tout un arsenal constitutionnel, préventif et répressif est omniprésent pour dissuader toute contestation, d'où qu'elle vienne.

Une constitution stalinienne

La Constitution de 1976 se veut l'incarnation des « principes énoncés par Marx, Engels, Lénine et Staline ». L'article 40 garantit « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans aucune distinction », l'article 53 « la liberté de parole, de presse, d'organisation et de manifestation ». L'inviolabilité de la personne, du domicile et de la correspondance est spécifiée dans les articles 56, 57 et 58.

Mais l'article 39 occupe une place fondamentale : « Les droits et les devoirs des citoyens ont pour fondement la conciliation des intérêts de l'individu et de la société en général. Le droit des citoyens est indissociable de leurs devoirs et ils ne peuvent être exercés à l'encontre de l'ordre socialiste ». L'article 55 décrit plus précisément les activités prohibées : « La création d'organisations à caractère fasciste, antidémocratique, religieux ou antisocialiste est interdite, toute activité et propagande fasciste, antidémocratique, religieuse, belliqueuse, antisocialiste et toute exaltation à la haine raciale et nationale est interdite ».

Le fantôme de Staline hante l'Albanie



L'article du Code pénal correspondant précise que « la diffusion ou la possession avec intention de diffuser des écrits de cette nature, destinés à affaiblir ou à saper la dictature du prolétariat, seront punis d'une peine de 3 à 10 ans d'emprisonnement ».

Drejtesia Popullore (la « Justice populaire ») écrivait à ce sujet en 1977 : « Dans notre pays, il n'existe aucune liberté de penser pour les éléments ennemis qui, spéculant sur la démocratie, essaient de propager leurs idées et leurs opinions antisocialistes, réactionnaires, libérales et bourgeoises décadentes ou révisionnistes, afin d'introduire le désordre et la dégénérescence dans tous les domaines de la vie, de l'art, de la culture, dans l'école et l'armée ».

Une répression sans faille

Le Code pénal actuel est conçu de telle sorte que « les intérêts du parti, avant-garde de la classe ouvrière et porte-parole fidèle de la volonté des masses travailleuses, dominent toute sa conception » (6). L'article 1 déclare : « La législation pénale a pour mission de défendre l'Etat socialiste, le Parti du travail albanais en tant que seule force politique de l'Etat et de la société, la propriété socialiste, les droits et les intérêts des citoyens et l'intégrité de l'ordre social contre les actes socialement dangereux, par l'application de mesures pénales à l'encontre de ceux qui les commettent ».

La Constitution ne garantissant pas la liberté de circulation, « le passage illégal de frontière » est répréhensible en vertu de l'article 47 et peut entraîner de 5 à 10 ans de réclusion.

L'Albanie est un pays totalement quadrillé. Toute personne qui émet des critiques, même lors de conversations privées, écoute des stations de radios étrangères, possède des livres officiellement interdits peut être accusée « d'agitation et de propagande hostile à l'Etat ». L'article 53 du Code pénal, relatif au sabotage met toute la population en instance d'arrestation. En effet, celui-ci précise qu'« une action ou absence d'action destinée à affaiblir l'activité de l'Etat ou du P.T.A., l'économie socialiste, l'organisation et la direction de l'Etat et de la société, sera

punie de 10 ans d'emprisonnement au moins ou de la peine de mort ». Dans le plus pur style stalinien, on fait difficilement mieux...

Comme dans tout pays socialiste, la répression aurait un rôle éducatif. L'article 10 du Code pénal définit toute peine comme un moyen de coercition de nature politique et idéologique employé par l'Etat socialiste dans la lutte des classes, et comme une arme puissante de la dictature du prolétariat dans la lutte contre ses ennemis pour défendre et renforcer l'ordre social socialiste. « Naturellement » l'objectif de la peine est « d'empêcher le coupable de commettre de nouveaux actes criminels et de lui enseigner à devenir utile à la société. Elle a aussi pour but de contribuer à l'éducation des autres citoyens dans l'esprit du respect de la légalité socialiste ».

L'interdiction de séjour et l'internement sont les peines les plus faibles de l'arsenal répressif. Dans ce dernier cas, le condamné

est contraint de travailler dans une entreprise donnée. Par « mesure administrative », c'est-à-dire sans inculpation ni jugement, ces deux condamnations peuvent être appliquées à toute personne présentant « un danger pour le système social ». L'internement administratif, qui peut aller de 1 à 5 ans, peut également frapper des personnes n'ayant commis aucun délit. L'article 2 du décret d'application de cette procédure précise que « les membres d'une famille qui se sont enfuis d'Albanie ou qui se cachent sur le territoire peuvent être internés par mesure administrative ».

Les camps de travail

Le pays s'est également doté de camps de travail. Les détenus politiques qui ont généralement des peines importantes sont répartis principalement dans deux endroits : Ballsh et Spaci. En 1982, ils étaient environ 2 500 à 3 000. Les détenus vivent dans des conditions pénibles. Les rations alimentaires, l'hygiène, les soins médicaux sont très insuffisants. Officiellement, le travail est de 8 heures par jour, 5 jours par semaine, mais il est fréquent que des détenus fassent des heures et des journées supplémentaires. De plus, les normes de travail sont très élevées. Ceux qui ne fournissent pas le travail nécessaire se voient privés de collis, de visite, de courrier et la ration de nourriture peut être réduite. S'ils reçoivent une éducation politique, aucun enseignement professionnel ne leur est fourni.

Cette situation ne date pas d'hier. De 1944 à 1954, une quarantaine de camps de travail totalisaient 80 000 prisonniers (dont 10 000 auraient péri), travaillant dans le cadre de grands projets industriels et agricoles. La peine de mort peut-être appliquée pour 34 délits et crimes dont 12 de nature politique. L'emprisonnement, quant à lui, peut durer 25 ans.

Les faits ne parlent-ils pas d'eux-mêmes, une conclusion s'impose-t-elle ? Comme nous venons de le voir, le totalitarisme marxiste-léniniste, en Albanie comme partout ailleurs, perpétue une société de non-liberté, d'exploitation et d'aliénation à tous les niveaux. Partout où une avant-garde prétendue révolutionnaire, et « en mesure de mener l'humanité au communisme », prend le pouvoir, le peuple s'est retrouvé enchaîné, tandis que s'est constituée une classe bureaucratique.

De plus, les rivalités entre les différents pays prétendus « socialistes » (U.R.S.S., Chine, Albanie, Yougoslavie...) démontrent non seulement la faillite d'un tel système mais dévoilent la réalité de classe de ceux-ci. Les différentes bureaucraties au pouvoir y défendent leurs propres intérêts, et non plus ceux de leurs populations.

JEAN-CLAUDE (Gr. Kropotkine)

(1) Les conditions naturelles particulièrement néfastes en 1985, qui provoquèrent de très mauvais résultats économiques, ne sont certainement pas étrangères à cette décision.

(2) Dans le livre posthume de E. Hodja, celui-ci écrit « l'impérialisme américain et le social impérialisme soviétique sont les principaux ennemis des peuples : ils combattent les autres pays et les forces révolutionnaires dans le monde ».

(3) Comme ce fut le cas, par exemple, en octobre 1985 pour « la semaine dédiée à E. Hodja ».

(4) Organisation de masse dépendant du P.T.A.

(5) Agence officielle albanaise.

(6) *Drejtesia Popullore*.



FORUM-DÉBAT DE LA LIBRAIRIE DU MONDE LIBERTAIRE

De l'art d'occuper la rue

SAMEDI 19 avril, de 11 h 30 à 12 h 30, sur les ondes de Radio-Libertaire et de 16 h à 18 h à la librairie du Monde libertaire (145, rue Amelot, 75011 Paris) aura lieu un forum-débat sur le thème : « L'art d'occuper la rue ». A ce forum-débat seront présents le groupe « ART112 » et Tonio et Pepino (J.-M. Le Bihan, pressenti, ne pourra pas venir).

Le groupe « ART112 », ce sont quatre jeunes « artistes » charentais qui tentent par le biais de leurs « œuvres » de se faire plaisir, d'échapper à la logique du spectacle, à celle de la marchandise et qui, en dénonçant l'aliénation secrétée par le système de l'exploitation et de l'oppression de l'homme par l'homme, et en essayant de faire réfléchir le « vulgum pecus », s'inscri-

vent résolument dans une perspective de révolution sociale.

Quelques exemples parmi d'autres des « coups » qu'ils montent. Le 19 août 1984, à Ronces-les-Bains, ils installent en catimini un gigantesque slip dans la forêt jouxtant la plage. Le 17 novembre 1984, à Poitiers, ils mettent des menottes à la statue de la liberté. Le 13 janvier 1985, à Bordeaux, ils installent sous l'arc de triomphe de la place de la Victoire un « pneu couronne mortuaire ». Le 31 mars 1985, à La Rochelle, ils transforment les cabines téléphoniques en W.C. à la turque. Le 29 juillet 1985, à Périgueux, ils recouvrent plusieurs statues de draps blancs qu'ils tachent de peinture rouge... Une série de photos de ces « coups » a été réalisée et il

vous sera possible de les voir à la librairie du Monde libertaire où elles seront exposées du 13 au 19 avril.

Tonio et Pepino, quant à eux, chantent. Ici et là. De beaux textes. Graves. Sur des rythmes syncopés. Avec dans la voix des accents qui ne trompent pas car ce sont ceux de la révolte et de l'espoir. On l'aura donc compris, « ART112 » et Tonio et Pepino valent le détour. Du moins pour tous ceux qui se positionnent par rapport à l'art autrement qu'en tubes digestifs. Et les libertaires ne sont-ils pas de ceux-là ?

Pour l'équipe d'animation
J.-M. R.

Sans direction
sans raison absolue

CRÉÉE en février 1984, l'association « ART112 » n'est certainement pas le résultat d'une volonté clairement formulée ou issue d'une quelconque théorie livresque convenablement digérée. Disons qu'elle n'est pas non plus inspirée par un contexte régional ou social riche en événements et autres manifestations motivantes. Non, rien de tout cela. Juste une vague ignorance naïve mais viscérale, enthousiaste mais dépourvue d'innocence qui pousse quatre individus à occuper silencieusement les rues d'une province oubliée.

La seule revendication, qui soit assimilable à une constante fondamentale du groupe, semble être une sorte de sincérité rudimentaire ; sensation diffuse et subjective certes, mais qui s'accorde néanmoins avec l'état d'humeur existentielle qui habite les membres de cette prétendue symbiose.

C'est bien, continuez

Aujourd'hui, après plus de trois années d'existence et la trace de nombreuses interventions de rue faites comme il se doit : sans autorisation ; « ART112 » ose prétendre appartenir au misérable gargonille artistique de sa région. Le temps est venu de présenter les vestiges de ses dix premiers délires artistiques aux amateurs du genre.

« Vous faites un peu de tout, il faut choisir votre créneau si vous voulez réussir ! » Si l'échantillon de la production du groupe ainsi proposé aux milieux autorisés a su spontanément prendre les formes, il manque encore cette conceptualisation néo-quelque chose qui viendrait contrebalancer un excès d'idéo-divers et inversement.

Que la devise creuse des galeries digne de ce nom soit le « C'est bien, continuez ! », n'empêche pas que sonne l'heure des compromis pour le groupe. Poursuivre dans l'anonymat bon-enfant de l'amateur qui fait ce qu'il aime, ou bien corriger son profil, élaborer sa stratégie pour figurer sur la liste discutable des créateurs présentables. Passer

chez les exceptionnels ou demeurer chez les anecdotiques ? De prestigieux prédécesseurs ont développé une littérature dense et parfois copieusement cérébrale sur leurs agissements, pour « ART112 » l'intervention, le coup... c'est tout !

Tout c'est-à-dire l'essentiel et donc le plus important au point que même les tirages photographiques à exposer ne font l'objet d'aucun traitement spécial. C'est le fond de l'image au détriment de sa forme. Et si le défaut était un de ces facteurs qui alimentent l'intérêt, attisent l'esprit critique et combient l'appétit du spectateur exigeant ; alors tous ces manquements et autres lacunes qui entachent les œuvres et salissent leurs auteurs pourraient devenir fondamentaux et tout aussi éloquentes.

Une intervention c'est bien mais pour que ce soit exposable ou simplement très intéressant, il faut l'enrober dans un joli papier avec un joli ruban autour, joindre à l'intérieur une notice explicative traduite en plusieurs degrés de compréhension, entamer la réflexion en profondeur, décortiquer les motivations, ce qui motive les motivations et quels sont les motifs de ces causes qui ont produit ces effets !

« ART112 » laisse venir ses écrits suivant son inspiration et ses désirs du moment, s'ils ne répondent pas directement aux questions qui lui sont posées... c'est regrettable ! Les vraies préoccupations du groupe traînent sur les trottoirs des petites villes de province et sa pensée apparaît surtout entre les lignes des revendications et des statuts de l'association : « Sauvegarde du délire, de l'antigrasaille ; promotion des actes stupides et superflus et réhabilitation de la faute d'ortographe ».

Pour un « isme » de plus

Pour parachever l'ensemble, il faut ajouter qu'il est du meilleur goût d'exposer à Paris. Mais oui ! Bien sûr, Paris c'est logique. Choisir des créer des événements en dehors des manifestations culturelles, dans des villes où il ne se passe



Le groupe « ART112 » en pleine action.

jamais rien d'inattendu, pour ensuite exhiber les clichés réalisés dans la gigantesque décharge médiatique parisienne, zone sursaturée et blasée.

Une fois là-bas, il convient d'aller faire la queue devant la filière adéquate pour gagner le privilège de pleurnicher. Il faut plaire, séduire, convaincre ou encore apprendre à être formaliste dans le bon sens du terme. Le prototype du « monarque » qui fait autorité en la matière comme celui du consommateur averti appartient à un monde avec ses entrées et ses sorties ; antécédents, appartenances, langage, vernissage sont autant de garde-fous qui prétendent en garantir le bon fonctionnement.

Ces protocoles et ces critères n'ont d'autre résultat dans le cas qui nous concerne que d'amener le groupe « ART112ISTE » à piétiner mentalement l'âme des interventions qu'il souhaite présenter. Après avoir léché de plaisir leur travail, avec le secret espoir de lui donner une plus grande ampleur, soucieux de jouir de cette production quelques instants de plus en exposant, les membres du groupe retombent devant les mêmes obstacles et tombent ainsi dans leur propre piège. Celui qui les avait amené à sauter délibérément par dessus les barrières pour s'exprimer sans intermédiaires et sans interprètes. Parce qu'il n'y a qu'en barrant le chemin qui mène du point d'eau à la tanière, en se couchant au milieu du passage avec ses créations ou avec ses tripes que l'on peut encore se surprendre les uns les autres dans notre ennui, éblouir une fraction de seconde les regards absents de ceux qui se disent non concernés. Devenir des « agents de rapidité ».

Les galeries ne font donc plus partie des obsessions puériles du groupe et c'est peut-être sa chance. Maintenant il semble plus important de se consacrer à son esprit et désigner ainsi une trajectoire qui confirme son appartenance à un milieu, un courant de pensée même s'il y a des senteurs de marge. Une telle idée, c'est mettre les Lautrec

dans les bordels et les Van Gogh dans les squats, et tants pis si ne les regardent que les gens convaincus d'avance, déjà partisans et gagnés à la cause, quitte à être digéré autant que se soit par les siens.

Enfin qu'importe, le système n'a que faire des états d'âme d'un « ART112ISME » qui hésite à s'accoutter de l'étiquette qu'on lui suggère pour être « vendable ». La morale de tout cela, c'est que que

face aux nouvelles sollicitations de cohérence, de discours, d'idéologie et de démarche, le groupe préfère fermer sa gueule. L'ouvrir pour dire qu'il choisit de se taire et tant pis si ses trois ou quatre lignes ne suffisent pas à certains, que se soit l'occasion pour eux de refaire usage de la fameuse faculté de ruminer.

Jean INTELI
(Président de « ART112 »)

De la révolution
de l'art à l'art
de la révolution

LES « artistes » et autres producteurs culturels qui essayent d'échapper au spectacle et à sa logique ne courent pas les rues. Il est en effet plus confortable de ronronner dans le cocon douillet d'une division entre créateurs et consommateurs de spectacle. Plus confortable et plus payant car les forçats de l'aliénation, en mal de passivité, ne manquent pas.

Les « artistes » et autres producteurs culturels qui tentent d'évoluer dans une autre dynamique que celle de la marchandise sont bien sûr encore moins nombreux. Car l'« appât du gain », même quand on a « des idées », ça vaut bien une petite messe dans les temples des marchands d'art ! Et quant aux artistes et autres producteurs culturels qui, non seulement refusent la logique du spectaculaire et celle de la marchandise, mais qui de plus cherchent à leur mettre les tripes à l'air en s'intégrant à une dynamique de révolution sociale, alors là c'est quasiment une espèce en voie de disparition.

Parmi ces « aberrations chromosomiques », deux « écoles » se sont toujours affrontées. La première, qui fut marquée au fer rouge du stalinisme, exige la soumission de l'art et de l'artiste au politique. On sait ce que cela a donné et les cimetières du réalisme socialiste débordent encore aujourd'hui des « œuvres » toutes plus insipides les unes que les autres de ces artistes-godillots.

La seconde, qui forge sa cohérence dans l'être profond du mouvement libertaire, postule la simple nécessité — sur la base du respect de l'autonomie de la révolution artistique et de la révolution politique — de la fédération de tous ceux qui se placent dans la perspective d'une révolution sociale, à l'odeur forte de liberté et d'égalité.

Bref, pour les anarchistes que nous nous efforçons d'être, il n'y a pas de hiérarchie entre la révolution de l'art et l'art de la révolution et c'est au contraire sur la base égalitaire de la complémentarité dans le respect de la spécificité de chacun que nous proclamons que de la révolution de l'art à l'art de la révolution il n'y a qu'un pas : celui du désir féroce et joyeux de changer les choses et la vie.

J.-M. RAYNAUD



NOTE DE LECTURE

« Les OEillets rouges » n°2

EN choisissant la formule de « cahiers de réflexion militante », les rédacteurs des *OEillets rouges* ont opté pour une certaine qualité d'analyse, et ont repoussé la tentation d'un intellectualisme coupé des réalités sociales. A preuve, le numéro deux de cette revue.

Terrorisme et consensus

Avec « Le terrorisme en question », G. Manfredonia montre que

l'Etat, depuis 1968, « met en scène » sa propre négation sous l'aspect du traumatisme terroriste pour réaffirmer son pouvoir. Mise en scène, indirecte ou directe, puissamment illustrée par l'exemple des complots italiens les plus contemporains, détaillés par Pepe Carvalho (« Un terrorisme au service de l'Etat »).

Précisément, face à la violence sociale et institutionnelle imposée aux classes dominées, les anarchistes doivent savoir assumer une violence

défensive pour imprimer une mesure à la démesure de tout mouvement révolutionnaire, selon P. Boubet et G. Manfredonia (« Anarchistes et terroristes »).

« Garder une dimension humaine à la violence », tel n'est pas le souci des logiques marxiste-léninistes examinées par J.-M. Raynaud (« Terrorisme et extrême gauche ») : l'idée même d'avant-garde prélude à l'autonomisation d'un pouvoir politique pseudo-prolétarien terrorisant la société civile. Et, pour tous les rédacteurs, le terrorisme constitue une pièce maîtresse de notre « consensus de crise »...

S'interrogeant sur l'apparente unité de cette notion — « la » crise —, W. Pelletier met en évidence l'effondrement de l'ancien mode de régulation du capitalisme (le fordisme), et la genèse d'un nouvel « ordre », genèse dont les salariés paient le coût. Les années 30, c'était une autre crise, l'émergence du fordisme précisément, mais aussi une montée des périls face à laquelle les libertaires français se révélèrent impuissants, comme le montre G. Manfredonia (« De la révolution à la guerre »). Sur ces années tragiques, Nicolas Faucier et Paul Lapeyre apportent un témoignage encore vibrant.

Mémoire et projet

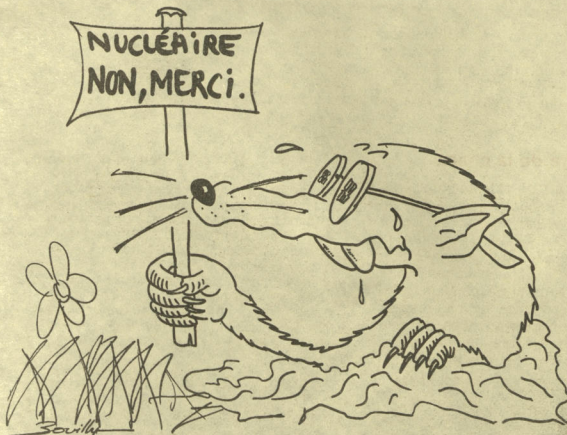
Comme mémoire sociale, l'anarchisme hérite des luttes passées : 1936 en Europe, mais aussi les combats (les défaites) des « sociétés contre l'Etat », celle notamment des métis franco-indiens du Canada, vivante négation de la domination et du racisme décrite par Mato-Topé à propos d'un livre de Woodcock sur le « chef sans pouvoir » Gabriel Dumont (*Faux visages pâles, presque indiens...*).

Et comme projet global, l'anarchisme passe par cette éducation libertaire à laquelle J.-M. Raynaud vient de consacrer un livre (*T'are ta gueule à la révo...*), salué par l'article de Patrick Tharrault.

On le voit, chacune de ces réflexions s'inscrit dans la perspective d'un anarchisme social, constructif. Coup de pistolet au milieu du concert consensuel, orchestré par tant de revues « libérales de gauche », la publication des *OEillets rouges* apparaîtra plus décisive encore rétrospectivement, avec le recul des mois et des années : d'ici là, il importe qu'elle tienne. Imposons avec elle — comme dans ces colonnes — l'image du sérieux et de la rigueur anarchiste.

Philippe CHAILAN
(Gr. Broutchoux)

LE DESSIN DE LA SEMAINE



DÉCHETS NUCLÉAIRES ENTERRÉS

Télescopages

FRANÇOIS MITTERRAND n'a décidément pas de chance avec la télévision. En décembre 1985, juste après son *show* avec Mouroussi, le film de Jean-Jacques Annaud *La victoire en chantant* passait sur la même chaîne. Or, sans en forcer le sens, ce film peut être lu comme une dénonciation percutante de la trahison de la II^e Internationale à travers l'affrontement grotesque de colonialistes allemands et français en Afrique équatoriale, durant la guerre de 1914.

A la fin du film, le géographe — lecteur de *L'Humanité* et admirateur de Jaurès —, promu chef d'état-major par la force des circonstances, s'adresse à son homologue tonton : « Vous allez rire, avant j'étais socialiste ! », et l'autre réplique « Moi aussi ! ».

Dimanche 27 mars 1987, après sa prestation avec Anne Sinclair, au programme suivait *Le bon plaisir*. Succédant à l'image publique fort séduisante du Président, celle privée et beaucoup moins sympathique de Jean-Louis Trintignant dans le film : l'envers du décor en quelque sorte. Et ces représentations si contrastées de la fonction présidentielle — ici le dévouement à la chose publique, la passion de la vérité (ah, le couplet sur le *Rainbow Warrior* !), là l'ambition personnelle jusqu'à la parano, le goût immodéré de la toute puissance — sont apparues dans toute leur vérité : tout cela n'était que de la fiction. Pas d'images plus justes les unes que les autres, justes des images...

MATO-TOPE

Programmes de Radio-Libertaire

Jeudi 16 avril

« Rouge profond » (24 h à 3 h) : la nuit du fantastique sur Radio-Libertaire.

« Blues en liberté » (10 h à 12 h) : le plus vieux « duo » de blues, Buddy Guy et Junior Wells, ou la continuité dans le Chicago-blues.

« Femmes libres » (12 h à 14 h) : la place de la femme dans la société chinoise (suite), avec la participation de l'émission « Hua y guang bo ».

« Si vis pacem » (17 h 30 à 18 h 30) : les infos réfractaires.

« Jazz en liberté » (22 h 30 à 3 h) : quoi de neuf dans les clubs de province ?

Vendredi 17 avril

« 89.4 le matin » (10 h 30 à 12 h 30) : disques et commentaires à chaud.

« H comme hasard » (12 h 30 à 14 h) : les « ruines » du futur.

« L'invité quotidien » (19 h à 21 h) : le docteur Sanquer, au nom de la Ligue des droits de l'homme, fera le point sur les conséquences de l'enfermement.

« La nuit pacifiste » (1 h à 4 h 15) : l'U.P.F. toujours présente pour maintenir éveillé l'antimilitarisme et faire la lumière sur le pacifisme.

Samedi 18 avril

« Le père peinar » (10 h 30 à 11 h 30) : l'actualité sociale avec Maurice Joyeux, Régis Faudot et Paul Chenard.

« Forum » (11 h 30 à 12 h 30) : l'art d'occuper la rue avec le groupe « ART112 » et Tonio et Pepina.

« Chronique syndicale » (12 h 30 à 14 h 30) : pause pascalle...

« De bouche à oreilles » (14 h 30 à 16 h 30) : Jean Guidoni et Xavier Lacouture.

Dimanche 19 avril

« Hua y guang bo » (8 h à 10 h) : émission en langue chinoise.

« Matinée anticléricale » (10 h à 12 h) : le mythe de la résurrection.

« Folk à ller » (12 h à 14 h 30) : Alan Stivell dans les « Flagrants Délires », et du folk-rock celtique.

« Graffiti » (16 h 30 à 18 h 30) : René Denizot pour l'exposition « Corps étrangers » qu'il a organisé chez Yvon Lambert, avec des œuvres de Bruce Nauman, Giulio Paolini et Niele Toroni.

Lundi 20 avril

« Chronique du lundi » (9 h à 11 h) : informations, actualités et revue de presse.

« Histoires courtes » (15 h à 16 h 30) : lectures, contes, nouvelles et récits.

« Allo maman bobo » (18 h 30 à 20 h 30) : les consommateurs et la santé !

« Radio libertaria » (20 h 30 à 22 h 30) : les récents événements sociaux en Espagne.

Mardi 21 avril

« Music hall » (10 h à 12 h) : émission animée par le Théâtre libertaire de Paris.

« Les humeurs criminelles » (12 h à 14 h) : Agatha Christie.

« Destination ruptures » (15 h à 17 h 30) : réflexions sur l'entreprise.

Mercredi 22 avril

« La nuit noire » (1 h à 3 h) : les animateurs passent encore l'œuvre d'Agatha Christie au crible.

« Musique sur tous les toits » (10 h à 12 h) : l'émission de la musique contemporaine « classique ».

« Micro-climat » (15 h à 17 h) : les biotechnologies avec Dominique Martin des Amis de la terre.

« Humeur » (18 h 30 à 20 h 30) : le coup d'œil décapant de Radio-Libertaire.

« Rouge profond » (1 h à 3 h) : la nuit fantastique de Radio-Libertaire.

NOTE DE LECTURE

Esprit, es-tu là ?

FUTÉS comme le sont tous les lecteurs du *Monde libertaire*, vous avez dû remarquer que la mode du parapsychologique, paranormal, surnaturel, de la voyance, de l'astrologie, etc., ne faiblit pas. Nous sommes envahis par les guéridons tourneurs, désolés par les horoscopes, et grâce au grand contestataire Michel Polac les petites cuillères de Uri Geller sont réhabilitées.

Alors que la science progresse à pas de géant, son support fondamental : le rationalisme continue d'être raillé par bon nombre de nos contemporains qui, croyant jouer les esprits forts, font étalage de leur immense crédulité devant le culot infernal des marchahds d'inepties.

Il est grand temps de lever l'étendard de la révolte devant le

flot montant de la sottise. Pour ce faire, il nous manquait un ouvrage de synthèse. Réjouissons-nous, il existe depuis quelques semaines. Son titre : *L'Imposture scientifique en dix leçons*. Son auteur : Michel de Pracontal, qui qualifie lui-même son bouquin de « premier manuel du pipeau et de la baliverne ».

Il était opportun que ce livre paraisse. Vous y trouverez à l'intérieur une démolition implacable de la démarche des imposteurs en tout genre : spiritistes, parapsychologues, mystiques, tordeurs de petites cuillères, etc. L'auteur n'oublie pas dans sa volée de bois verts les faussaires de la science : Ptolémée, Dawson, Kammerer, Gallo et les autres.

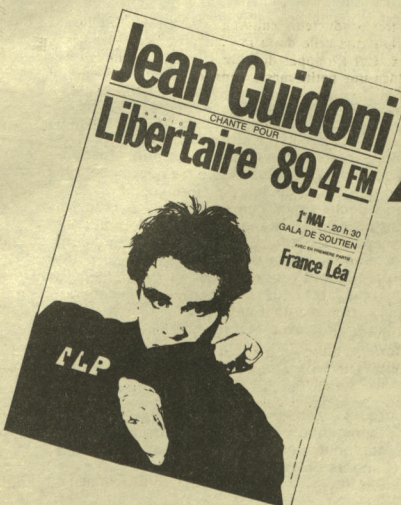
Le tout est raconté par l'intermédiaire d'anecdotes cocasses.

Ce livre est effectivement un chef-d'œuvre d'humour (peut-être l'arme secrète la plus efficace contre tous les dépendeurs d'andouilles), mais il contient aussi des passages très calés où l'auteur fait œuvre utile de vulgarisation scientifique.

Dans le combat contre toutes les vessies irrationnelles et les lanternes parascientifiques, armez-vous de cet ouvrage qui va devenir un classique du genre. A posséder... obligatoirement.

Y. PEYRAUT

Michel de Pracontal, *L'Imposture scientifique en dix leçons*, éditions La Découverte, en vente à la librairie du *Monde libertaire*, 85 F.



Jean Guidoni chante pour Radio-Libertaire le 1^{er} mai, à 20 h 30, au Théâtre libertaire de Paris (T.L.P.-Déjazet, 41, boulevard du Temple, Paris 3^e). Prix des places : 100 F et 80 F (avec la carte R.-L.). Réservation immédiate au T.L.P. et à la librairie du *Monde libertaire*, 145, rue Amelot, Paris 11^e (tél. : [16.1] 48.05.34.08).

ENCORE utilité la charte d'Amiens ? Ma réponse sera sans ambiguïté : oui ! plus que jamais ! Utile, moderne même malgré ses 80 années d'âge au long desquelles elle a façonné notre syndicalisme, lui servant de principale référence.

Il ne s'agit pas là d'en faire un texte « sacré », mais tout de même on ne règle pas de quelques coups de plumes le sort d'un texte qui a défini, et définit toujours, les buts et les moyens du syndicalisme ; un texte qui a su traverser les épreuves de l'histoire pour rester, aujourd'hui encore, étonnamment moderne — mais je reviendrai sur ce point. Et qui donc, mieux que les libertaires, pourrait se réclamer de la charte ? A l'intérieur du syndicalisme ouvrier, nous sommes bien les héritiers de ceux-là qui la firent adopter par le IX^e congrès de la C.G.T. Et s'ils furent rejoints, lors de son vote, par la plupart des réformistes de l'époque, ce sont bien eux, nos anciens, anarchistes et syndicalistes révolutionnaires, qui en furent les inspirateurs.

Ses apports fondamentaux

Elle fait toute l'originalité et la richesse, je crois, du syndicalisme français. Cette indépendance syndicale qu'elle définit, rejetant tout lien organique entre le syndicat et un parti politique ou l'Etat, rompt le plus nettement avec les conceptions « travaillistes », mais aussi marxistes-léninistes du syndicat. Il ne s'agit pas pour autant de nier notre environnement politique, mais de dire haut et clair que toutes les positions syndicales ne doivent pas être dictées « de l'extérieur », mais définies par les syndiqués eux-mêmes — ce qui sous-entend par là même une vie démocratique la plus riche qui soit et, donc, des statuts permettant débats et confrontations, et bien sûr leur prise en compte quand le moment de décider est venu.

Le syndicalisme français ne ressemble à aucun autre, et bien qu'imparfait (ô ! combien) — cela en partie d'ailleurs parce que la charte est si souvent bafouée —, il offre toujours des marges de manœuvre, des axes de résistance au capitalisme (privé ou d'Etat) que n'offrent plus les syndicalismes « à l'allemande », trop liés au système économique et politique, ni bien sûr les syndicalismes « de l'Est », totalement domestiqués — avec qui la C.G.T. a bien des accointances mais aussi, et bien heureusement, une différence de taille : la référence à la charte... évidemment (!).

L'émancipation intégrale

Enfin, on assigne au syndicat un but ultime : l'émancipation intégrale des travailleurs. Cela revient à en faire un mouvement

Modernité de la charte d'Amiens

adulte qui n'a pas à limiter ses réflexions, mais au contraire à se poser toutes les questions — qui toutes sont bonnes —, à réfléchir et à avancer ses propositions sur tous les sujets. Cela revient encore à lui imposer une vision globale de la société, et donc refuser de voir son action limitée aux luttes revendicatives, plus quotidiennes.

Luttes revendicatives qu'il ne s'agit pas pour autant de dévaloriser : elles sont essentielles et indispensables, étant bien souvent, quoiqu'on en dise le moyen de faire progresser la conscience de classe des travailleurs qui ne deviennent pas révolutionnaires (s'ils le deviennent...) d'un coup de baguette magique. La charte nous offre donc le moyen de relier la lutte revendicative à des ambitions plus hautes, refusant qu'elle limite nos champs d'action, en réalisant une synthèse entre elle et la volonté de jeter les bases d'un nouvel ordre économique et politique.

Les raccourcis de l'histoire

Malatesta contestait, lui, l'importance et la globalité de la charte d'Amiens. Bien sûr sa mise en garde n'a rien d'inutile, si nombreux ont toujours été — et parmi les syndicalistes eux-mêmes ! — ceux qui ont voulu enfermer, limiter l'action syndicale au seul domaine corporatif. Et pour certains, c'est vrai, le syndicalisme n'est que cela, mais il peut aussi être tout autre chose ! Et utiliser cette citation de Malatesta pour parler « d'acte de divorce entre l'anarchisme et le syndicalisme », comme certains l'ont fait, c'est vraiment aller vite en besogne.

Tout d'abord, et chacun le sait, le mouvement libertaire n'a jamais été monolithique — et c'est tant mieux ! C'est d'ailleurs l'histoire qui, comme bien souvent, allait apporter la contradiction aux dires de Malatesta : je ne ferais là que citer, pour exemple, la révolution la plus radicale qu'ait jamais connue le monde, et qui fut principalement animée par un syndicat, la C.N.T., syndicat fidèle aux principes de l'anarcho-syndicalisme.

Quand on veut rétrécir l'histoire, elle se charge souvent, seule, de faire éclater les raccourcis !

Cette vision globale de la société que se devait désormais d'avoir le syndicalisme, selon la charte, aurait dû permettre le lance-

ment de tous les débats utiles. Et si tel n'a pas été le cas, on peut difficilement en faire reproche aux syndicalistes de l'époque. S'il fut, par exemple, longtemps impossible de réfléchir et de débattre sur la Révolution russe, c'est bien à cause de « l'école marxiste », qui a tout fait pour étouffer toute controverse.

Souvenons-nous des méthodes autoritaires — pour ne pas dire plus — de ceux qui prirent trop rapidement la direction de la C.G.T.-U., souvenons-nous également que la police politique bolchévique n'eut pas peur d'aller jusqu'à l'élimination physique de militants syndicalistes dont les témoignages auraient pu faire tomber trop de masques (voir le cas de Louis Bertho, dit Lepetit [1]). Sans oublier, non plus, la direction réformiste de la C.G.T. qui ne voulait pas plus de ce débat.

La modernité de la charte

A l'heure où se fait de plus en plus sentir l'urgence d'une réunification syndicale, on ne peut concevoir celle-ci que sur la base de la charte d'Amiens. Ceci, l'histoire le prouve : chaque scission subie par la C.G.T. (1921, 1930, 1947) et même chaque fragilité des périodes unitaires correspondent invariablement à des périodes de non-respect trop criant des principes énoncés dans la charte. N'est-ce pas évident, en effet, qu'un syndicat bafouant une stricte indépendance

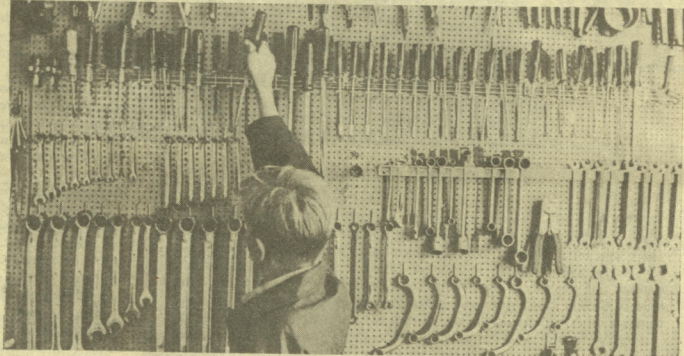
syndicale perd toute prétention à réunir le monde du travail dans sa diversité ?

Enfin, s'il est abusif de dire que la charte d'Amiens « règle tout » — comment un texte si court et aussi, il est vrai, ancien, pourrait-il embrasser une réalité de plus en plus complexe (cela d'ailleurs aucun texte ne pourra jamais le faire) ? —, elle offre tout de même des perspectives que notre actualité rend peut-être de plus en plus crédibles. Ces dernières années ont, en effet et indiscutablement, été celles des faillites politiques. Cette voie « politique », choisie par le syndicalisme, nous a menés aux impasses d'aujourd'hui.

Notre système parlementaire possède-t-il quelque ressource interne de réforme de la société ? J'en doute ! Cette société ne peut, je crois, changer que sous la pression sociale : toutes les avancées doivent être arrachées, puis préservées par les luttes à nouveau ! Ne plus compter sur les « bons partis », les « bons politiciens »,... mais créer des faits accomplis, que les travailleurs s'organisent indépendamment du système, contre lui, même ! Alors le syndicat « (...) aujourd'hui groupement de résistance et demain base de réorganisation sociale (...) », pourquoi pas ? Tant d'autres voies ont déjà fait faillite !

J.-M. BAVARD (liaison de Noyon)

(1) Louis Bertho, dit Lepetit (1889-1920) : les Comités syndicalistes révolutionnaires le déléguèrent au II^e Congrès de l'Internationale communiste à Moscou, en juillet 1920, où il se montra réticent aux thèses bolchéviques sur le syndicalisme. Avec les autres délégués, Vergeat et Lefebvre, il disparut dans la mer Baltique, pendant le voyage de retour, dans des conditions demeurées mystérieuses, vers le 1^{er} octobre 1920. « Présentation de la brochure Subversion, éditée par le groupe Louis Bertho de la F.A. (en vente à la librairie du Monde libertaire).



Texte de la charte d'Amiens

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la C.G.T. disant :

La C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose sur le



terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Action dans le présent.

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Finalité révolutionnaire — Vocation à la gestion.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance sera, dans l'avenir, groupe de production et de répartition, base de la réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Liberté spirituelle de l'adhérent.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer en dehors du groupement corporatif à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis ou des sectes qui, en dehors et

à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale.

Motion du Havre

Six ans plus tard, au Congrès du Havre (1912), la question des rapports de la C.G.T. et du Parti socialiste était de nouveau posée, et de nouveau à propos d'une motion de la Fédération du Textile. Après un très large débat, le Congrès confirma les décisions prises à Amiens. Voici la motion qu'il adopta :

Le Congrès, à la veille de reprendre, pour l'intensifier, l'agitation confédérale en vue de réduire la durée de temps de travail, tient à nouveau à rappeler les caractères de l'action syndicale, de même qu'à fixer la position du syndicalisme.

Le syndicalisme, mouvement offensif de la classe ouvrière, par la voix de ses représentants réunis en Congrès, seuls autorisés, s'affirme encore une fois décidé à conserver son autonomie et son indépendance, qui ont fait sa force dans le passé et qui sont le gage de son progrès et de son développement.

Le Congrès déclare que, comme hier, il est résolu à s'écarter des problèmes étrangers à son action prolétarienne, susceptibles d'affaiblir son unité si chèrement conquise et d'amoinrir la puissance de l'idéal poursuivi par le prolétariat groupé dans les syndicats, les Bourses du Travail, les Fédérations corporatives et dont la C.G.T. est le représentant naturel.

De plus, le Congrès évoquant les batailles affrontées et les combats soutenus, y puise la sûreté de son action, la confiance en l'avenir, en même temps qu'il y trouve la raison d'être de son organisation toujours améliorabile.

C'est pourquoi, dans les circonstances présentes, il confirme la constitution morale de la classe ouvrière organisée, contenue dans la déclaration confédérale d'Amiens (Congrès de 1906).

(Cette motion fut votée par 1 057 voix contre 35 et 11 abstentions.)